

# Table des matières

## RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>
<b>Résumé</b>	5
<b>Budget du compte administratif</b>	7
<b>Vue d'ensemble</b>	
Résultat en bref	8
Conditions cadres	9
Budget de fonctionnement	9
Budget des investissements	14
<b>Situation économique générale</b>	16
<b>Budget de fonctionnement</b>	
Résultats	19
Evolution des charges et des revenus	20
Charges de personnel	22
Biens, services et marchandises	24
Intérêts passifs	25
Amortissements	28
Parts et contributions sans affectation	29
Dédommagements à des collectivités publiques	30
Subventions accordées	31
Subventions redistribuées	33
Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux	34
Recettes fiscales	36
Revenus des biens	38
Contributions	39
Parts et recettes sans affectation	40
Dédommagements de collectivités publiques	41
Subventions acquises	42
Classification fonctionnelle	43
<b>Budget des investissements</b>	
Résultats	45
Récapitulation par département et par objet	46
<b>Conclusions</b>	47
<b>Décret</b>	48
<b>Annexes</b>	
1 Valeurs limites selon le frein à l'endettement	49
2 Variations de l'effectif du personnel	50

# BUDGET DÉTAILLÉ

Pages

<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>Autorités et Chancellerie d'Etat</b>	
	Grand Conseil	56
	Conseil d'Etat	56
	Redressement finances et adapt. structure	56
	Chancellerie d'Etat, secrétariat	58
	Service du Grand Conseil	58
	Service d'achat, logistique et imprimés	58
	<b>Préposé à la gestion de l'information</b>	
	Préposé à la gestion de l'information	62
	<b>Contrôle cantonal des finances</b>	
	Contrôle cantonal des finances	64
	<b>Autorités judiciaires</b>	
	Secrétariat général	66
	Tribunaux d'instance	66
	Tribunal cantonal	66
	Ministère public	68
	<b>DJSF - Justice, sécurité et finances</b>	
	Secrétariat général	70
	Office d'organisation	70
	Politique familiale et égalité	70
	Service de la justice	70
	Tribunal cantonal	72
	Tribunaux de districts	72
	Tribunal fiscal	74
	Autorité de conciliation	74
	Ministère public	74
	Juges d'instruction	76
	Service pénitentiaire	76
	Service de probation	78
	Police neuchâteloise	78
	Ecole régionale d'aspirant police	80
	Service sécurité civile et militaire	80
	Service financier	82
	Service des contributions	86
	Service juridique	88
	Service des ressources humaines	88
	Service inform. de l'entité neuchâteloise	90
	SIEN - Entité neuchâteloise	90
	Gérance des immeubles	92
	Service des communes	92
	<b>DSAS - Santé et affaires sociales</b>	
	Secrétariat général	96
	Service de la santé publique	96
	Aide hospitalière	98
	Établissements pour personnes âgées	98
	Service de l'action sociale	98
	Office des bourses	100
	Office cantonal de l'assurance-maladie	100
	Service de protection de l'adulte et de la jeunesse	102
	Service des institutions pour adultes et mineurs	102

<b>DGT - Gestion du territoire</b>	
Secrétariat général	106
Service cantonal des transports	106
Office du logement	108
Service des ponts et chaussées	108
Service de protection de l'environnement	110
Service de l'énergie	112
Service énergie et de l'environnement	112
Service de l'aménagement du territoire	114
Service géomatique et registre foncier	116
Service de la faune, forêts et nature	116
Service des bâtiments	120
Entretien et exploitation des bâtiments	120

<b>DEC - Economie</b>	
Secrétariat général	124
Service de statistique	124
Service surveillance et relations travail	126
Service de l'économie	126
Serv. et offices poursuites et faillites	128
Office du registre du commerce	128
Evologia	130
Service de l'emploi	130
AVS/AI	132
Service de l'agriculture	132
Service consommation et aff. vétérinaires	136
Service des migrations	138
Service de la cohésion multiculturelle	138

<b>DECS - Education, culture et sports</b>	
Secrétariat général	142
Constructions scolaires	142
Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.	142
Service orient. scol. et professionnelle	144
Service de l'enseignement obligatoire	144
Office de l'enseignement spécialisé	146
Bureau de l'informatique scolaire	148
Centre de psychomotricité	148
Service des formations post-obligatoires	150
Lycée Denis-de-Rougemont	152
Lycée Blaise-Cendrars	154
Lycée Blaise-Cendrars – projets	154
Lycée Jean-Piaget	156
Lycée Jean-Piaget – projets	156
CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	158
CPMB – projets	160
CPLN, Centre form. prof. Littoral	160
CPLN – projets	164
CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	164
CIFOM – projets	168
Formation HES	168
Université	168
Cité universitaire	170
Service des sports	170
Camps de sports	172
Jeunesse et sport	172
Service des affaires culturelles	172
Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	174
Conservatoire, filières professionnelles	176
Office de protection monuments et sites	176
Office d'archéologie	176
Parc et musée d'archéologie	178
Archéologie, fouilles A5	178
Office des archives	180

	<b>Fonds appartenant à l'Etat</b>	
	Fonds des sapeurs-pompiers	182
	Fonds de la protection civile régionale	182
	Fonds d'aide aux communes	186
	Fonds pour réformes structures Etat	184
	Fonds pour réformes structures Communes	184
	Fonds structure d'accueil extra-familial	184
	Fonds encouragement études & form. Prof.	186
	Fonds d'aide au logement	186
	Fonds des routes communales	186
	Fonds cantonal de l'énergie	186
	Fonds d'aménagement du territoire	188
	Fonds forestier de réserve	188
	Fonds de la conservation de la forêt	190
	Fonds des mensurations officielles	190
	Fonds des eaux	192
	Fonds pour l'intégration professionnelle	192
	Fonds de promotion de l'économie	194
	Fonds d'aide aux régions de montagne	194
	Fonds politique régionale	194
	Fonds viticole	196
	Fonds formation et intégration des jeunes	196
	Fonds des sports	198
	Fonds encouragement culture et art	198
	Fonds encouragement cinématographique	198
<b>Fortune des fonds appartenant à l'Etat</b>		<b>202</b>
<b>Budget des investissements</b>	Vue d'ensemble	203
	Crédits d'engagement ouverts	204
	Crédits d'engagement à solliciter	214
<b>Service de la dette</b>		<b>218</b>

## PRÉSENTATION STATISTIQUE

<b>Budget de fonctionnement</b>	Charges par nature et par départements	220
	Revenus par nature et par départements	222
	Charges par nature et par années	224
	Revenus par nature et par années	225
	Budget de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	226

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le budget de l'Etat pour l'exercice 2012.

## Résumé

*Le budget 2012 s'inscrit en droite ligne dans les objectifs du rapport d'information 11.036 du 26 août 2011, relatif au redressement des finances de l'Etat. Il constitue une nouvelle pierre de la stratégie mise en œuvre par le Conseil d'Etat pour atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015.*

*Il marque, dans un contexte économique encore positif mais de plus en plus précaire, la volonté du gouvernement de prendre l'avenir de ce canton en mains, de choisir plutôt que de subir notre destin commun. D'orienter les prestations en fonction des priorités politiques que l'on se donne plutôt que l'inverse. De poursuivre les efforts de rigueur financière afin de retrouver une marge de manœuvre permettant d'investir dans l'avenir. De retenir et d'attirer les forces vives dont notre canton a besoin, notamment par une fiscalité attractive, des structures d'accueil des enfants adaptées et d'une politique d'aménagement du territoire visionnaire.*

*Le budget 2012 démontre aussi notre dépendance vis-à-vis de facteurs extérieurs dont nous n'avons pas la maîtrise: part de notre canton au bénéfice de la BNS, brèche de subventionnement de l'Université, réforme de la LAMal et du nouveau régime de financement des hôpitaux. Autant de facteurs qui, outre les aléas de la conjoncture, perturbent la procédure budgétaire et pèsent sur nos résultats.*

*Le budget 2012 respecte les limites du frein à l'endettement qui exigent que l'excédent des charges de fonctionnement n'excède pas 2% des revenus déterminants et que le degré d'autofinancement soit supérieur à 70%.*

*Une attention soutenue a été portée à la mise en place de mesures pérennes, c'est-à-dire ayant un impact dans la durée, conformément aux intentions du programme de redressement. Le budget 2012 inclut ainsi des mesures d'amélioration à hauteur de 40,2 millions de francs, dont 9,1 millions sont de la compétence du Conseil d'Etat, et 31,1 millions de francs de votre compétence. Les modifications législatives y relatives vous seront présentées selon un calendrier propre à chaque mesure.*

*Le budget de fonctionnement 2012 présente un excédent de charges de 20,9 millions de francs, contre 15,4 millions de francs au budget 2011. Cet excédent de charges représente 1,1% des revenus déterminants et est par conséquent inférieur à la limite autorisée. Globalement les charges s'accroissent de 3,7% et les revenus de 3,4% par rapport au budget 2011. Les charges nettes des différents secteurs fonctionnels (domaines de tâches) augmentent de 0,7%, et les revenus nets du groupe Finances et impôts de 0,3% (2,3% hors charges et revenus extraordinaires). Cette progression s'inscrit parfaitement dans les objectifs de croissance définis par le Conseil d'Etat.*

*Le volume des investissements nets s'élève quant à lui à 56 millions de francs, contre 83,6 millions de francs au budget 2011. Avec 70,2%, le degré d'autofinancement se situe juste à la limite du seuil minimal exigé par le frein. Le montant total à disposition en 2012 est absorbé à 47% par les tranches de paiement (26,4 millions) prévues au titre du projet Microcity. Le volume d'investissement porté au budget, déterminé par la marge d'autofinancement réalisable, est insuffisant pour assurer la pérennité et la modernisation du patrimoine de l'Etat. Le Conseil d'Etat, ainsi qu'il l'a mentionné dans son rapport d'information 11.036 réfléchit sur un assouplissement dans l'application du frein au domaine des investissements, moyennant en contrepartie une exigence plus élevée quant au résultat devant être obtenu dans le compte de fonctionnement, qui devrait au minimum être équilibré afin de ne pas accroître l'endettement.*

*Après prise en compte des mouvements avec les financements spéciaux, l'insuffisance de financement (augmentation de l'endettement) se monte à 53,5 millions de francs (58,7 millions au budget 2011).*

*Au vu de ces prévisions, la dette consolidée à moyen et long terme de l'Etat pourrait atteindre 1'364 millions de francs à la fin de l'exercice 2012, et le découvert 417,6 millions de francs.*

*La part de notre canton au bénéfice de la BNS a, au vu des engagements massifs de la banque sur le marché des changes et des pertes qui en ont résulté, été réduite à 40% (14,8 millions) du montant dû selon la convention en vigueur (37 millions). Sans ce facteur externe, on observe que le budget 2012 de l'Etat serait en situation d'équilibre.*

# Budget du compte administratif

## COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

Budget 2012			Budget 2011	Comptes 2010
Charges	Revenus			
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
<i>Compte de fonctionnement</i>				
2'019'214'892		Total des charges	1'947'101'500	1'922'280'642.07
	1'998'318'126	Total des revenus	1'931'657'800	1'900'930'967.37
	20'896'766	Excédent de charges	15'443'700	21'349'674.70
		Excédent de revenus		
<i>Compte des investissements</i>				
102'283'200		Total des dépenses	129'664'400	95'331'762.24
	46'286'856	Total des recettes	46'098'900	43'298'045.43
	55'996'344	Investissements nets	83'565'500	52'033'716.81
<i>Financement</i>				
55'996'344		Investissements nets	83'565'500	52'033'716.81
		Amortissements		
	60'189'271	- du patrimoine administratif	74'603'500	78'063'366.69
		- du découvert		
		Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		
20'896'766		- excédent de charges	15'443'700	21'349'674.70
		Mouvements avec les		
		financements spéciaux		
	3'466'408	- attributions	3'215'500	47'309'070.13
40'284'333		- prélèvements	37'553'600	27'362'369.83
		Excédent de financement		24'626'675.48
	53'521'764	Insuffisance de financement	58'743'800	
<i>Variation de la fortune nette</i>				
		Excédent de financement		24'626'675.48
53'521'764		Insuffisance de financement	58'743'800	
109'942'535		Report au bilan (passifs)	123'917'900	168'670'482.25
	142'567'533	Report au bilan (actifs)	167'218'000	122'694'132.07
		Diminution du découvert		
	20'896'766	Accroissement du découvert	15'443'700	21'349'674.70

# Vue d'ensemble

## Résultat en bref

Le budget 2012 s'établit comme suit:

- le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de 20,9 millions de francs;
- le volume des investissements nets atteint 56 millions de francs;
- le solde des mouvements avec les financements spéciaux s'élève à un montant négatif de 36,8 millions de francs (attributions de 3,5 millions et prélèvements de 40,3 millions);
- le résultat global se solde par une insuffisance de financement de 53,5 millions de francs.

En millions de francs

Financement	B 2012	Directives B 2012	Ecart	B 2011 (selon décret GC 08.12.2010)	C 2010 (selon décret GC 27.04.2011)
Excédent de revenus (+) / de charges (-)	-20,9	-20,0	-0,9	-15,4	-21,3
Investissements nets	-56,0	-58,0	+2,0	-83,6	-52,0
Solde mouvements avec financements spéciaux	-36,8	-5,0	-31,8	-34,3	19,8
./. Amortissements du patrimoine administratif	60,2	61,0	-0,8	74,6	78,1
Excédent (+) / insuffisance de financement (-)	-53,5	-22,0	-31,5	-58,7	24,6

### Principales variations par rapport au budget 2011

Les charges totales s'élèvent à 2'019,2 millions de francs (+3,7%) et les revenus à 1'998,3 millions de francs (+3,4%).

Les principales variations de charges concernent les subventions accordées (+48,2 millions; +4,7%), les charges de personnel (+14,4 millions; +3,4%), les amortissements (-13 millions; -12,9%) ainsi que les biens, services et marchandises (+8 millions; +6,3%).

Les principales variations de revenus concernent les impôts (+30,1 millions; +3%), les subventions acquises (+25,1 millions; +10,3%) et les revenus des biens (-23,6 millions; -32,3%).

Le budget 2012 inclut de nouvelles mesures pérennes pour 40,2 millions de francs (cf. rapport d'information 11.036 sur le redressement des finances).

Le budget 2012 est plus particulièrement influencé par des facteurs externes sur lesquels le canton n'a pas d'emprise, tels que la part au bénéfice de la BNS ou encore la révision LAMal et le nouveau financement hospitalier.

Sans ces éléments, plus particulièrement la diminution probable de la part du canton au bénéfice de la BNS (budgétée à 14,8 millions au lieu des 37 millions ordinaires), le résultat du compte de fonctionnement serait équilibré.

## Conditions cadres

### *Contexte économique et financier*

L'économie suisse a poursuivi son redressement durant la seconde moitié de l'année 2010. La croissance de l'emploi également, mais plus lentement, au 3ème trimestre. Le chômage a de nouveau reculé. A fin août 2011 on comptait 111'687 chômeurs en Suisse (taux de chômage de 2,8%). Dans le canton de Neuchâtel, on comptait à la même période 3911 chômeurs (taux de chômage de 4,5%, stable par rapport à juin et juillet 2011, mais en baisse de 1,8 point par rapport à août 2010). Le renchérissement poursuit sa lente érosion. Avec 0,2% en août 2011, il s'établit à un taux proche de zéro en rythme annuel.

La reprise économique relativement vigoureuse de ces deux dernières années laissait augurer favorablement l'année 2011; le Conseil d'Etat était déjà plus réservé pour ce qui concerne les années 2012 et 2013. On peut actuellement redouter cependant que l'effet de rebond observé, qui s'est traduit dans le contexte neuchâtelois par des comptes 2010 meilleurs qu'escomptés, faiblisse fortement au cours des mois et des années à venir.

La crise monétaire résultant des difficultés de refinancement de leur dette souveraine par un certain nombre d'États européens, doublée d'une perte de confiance dans la devise américaine a provoqué une hausse considérable du franc suisse contre l'euro et le dollar. Cette distorsion des cours n'est pas favorable à l'économie neuchâteloise, largement exportatrice. Si cette survalorisation du franc suisse venait à perdurer - ce que l'on peut craindre malgré le fort engagement de la BNS sur le marché des changes -, il est certain qu'elle pèserait lourdement sur les résultats de nos entreprises et sur le marché du travail.

En outre, le renchérissement des matières premières pourrait induire une inflation par les coûts et amener les banques centrales, pour la première fois depuis plusieurs années, à majorer progressivement leurs taux d'intérêt. Cela étant, la cherté du franc a un effet de frein sur l'inflation importée et permet d'amoinrir le renchérissement du prix des importations de matières premières. D'ailleurs, aucune pression inflationniste n'a émané pour l'instant sur les prix à la consommation en Suisse.

### *Frein à l'endettement*

Le budget 2012 est le septième élaboré dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances.

## Budget de fonctionnement

### **Déroulement de la phase budgétaire**

#### *Nouveautés et principes généraux*

Dans son déroulement, le processus budgétaire s'est caractérisé par les principes généraux et nouveautés suivants:

- Compte tenu des prévisions en matière de recettes fiscales, définition d'un chemin de croissance des charges décliné par secteur d'activité, permettant de réaliser l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire dès 2015. Pour 2012, l'objectif par secteur est traduit en enveloppes budgétaires par département.
- Conjointement à la procédure budgétaire, présentation de mesures pérennes, selon un processus distinct. Les mesures structurelles recensées par les départements avant l'ouverture de la procédure budgétaire (mesures en cours de décision et nouvelles mesures ne figurant pas déjà dans la planification financière roulante [PFR] 2012-2014), indiquaient un potentiel d'amélioration d'au moins 35 millions de francs. Les mesures d'amélioration devaient permettre de contribuer durablement au rétablissement des finances cantonales de même qu'à l'obtention des objectifs définis en 2012. Elles ont

d'emblée été prises en compte dans l'établissement du budget 2012 et de la PFR 2013-2015.

- Les nouvelles tâches et charges reportées sur le canton n'ayant pas formellement fait l'objet d'une décision ont été recensées séparément et n'ont, dans un premier temps, pas été intégrées au budget 2012 et dans la PFR 2013-2015. Elles l'ont été ponctuellement dans une phase ultérieure, après validation préalable par le Conseil d'Etat.
- Concernant les crédits d'engagement (investissement) à solliciter, des tranches de paiement ne devaient être portées au budget 2012 que si le crédit d'engagement sous-jacent pouvait faire l'objet d'une décision d'ici à fin mars 2012 (compétence Grand Conseil), respectivement à fin juin 2012 (compétence Conseil d'Etat pour les crédits d'engagement jusqu'à 400'000 francs).

#### *Methodologie et objectifs*

A la fin de l'année 2010, le Conseil d'Etat a arrêté le cadre fixant les objectifs financiers pour les années 2012 à 2016, qu'il a par la suite concrétisés dans les directives relatives au budget 2012 et à la planification financière roulante 2013-2015, du 21 février 2011. Il a pour ce faire limité la progression des charges nettes (hors Finances et impôts) à 0,7% en moyenne annuelle pour la période 2012-2016. Compte tenu d'une augmentation attendue des revenus du groupe Finances et impôts de 1,2% par année durant la même période, le Conseil d'Etat a fixé l'objectif d'un retour à un équilibre budgétaire durable à l'horizon 2015.

Afin de maintenir la progression des charges nettes en moyenne à 0,7%, le Conseil d'Etat a fixé des taux de progression par secteur d'activité (hors charges de personnel, amortissements ainsi que biens, services et marchandises), qui se traduisent par un objectif de déficit de 20 millions de francs en 2012. Pour les charges de personnel et les BSM, des taux génériques de 1% respectivement 0% ont été appliqués.

<b>Compte de fonctionnement</b>	
<b>Taux de progression fixés par secteur fonctionnel</b>	
(en pourcent)	
Administration générale	0,5
Sécurité publique	0,5
Enseignement et formation	0,6
Culture et loisirs	0,5
Santé	1,4
Prévoyance sociale	0,6
Trafic	1,3
Protection et aménagement de l'environnement	0,5
Economie publique	0,2
Finances et impôts	1,2

Les taux de progression par secteur ont été appliqués sur la base du budget 2011.

#### *Enveloppes budgétaires*

Les objectifs par secteur fonctionnel ont par la suite été déclinés en enveloppes budgétaires départementales dans les directives budgétaires.

Chaque département ainsi que les autorités et l'Université se sont ainsi vus attribuer une enveloppe budgétaire en 2012 basée sur les objectifs définis par secteur d'activité. Cette répartition s'appuie sur la codification "centre financier / rubrique budgétaire / code fonctionnel" qui permet le passage entre classification fonctionnelle et organique, et inversement. Les enveloppes ont été calculées hors amortissements.

Les objectifs 2012 ont notamment été ajustés des nouvelles estimations

des rentrées fiscales et d'une possible suppression de la part du canton au bénéfice de la BNS.

Par rapport à la planification financière roulante (PFR) de 2012, l'écart à combler par rapport à l'objectif (20 millions de déficit) était de 135 millions de francs. Les nouvelles mesures structurelles identifiées à ce stade pour un montant de 35 millions, de même que le prélèvement à la provision constituée à fin 2010 de 24 millions (avant réduction par le Grand Conseil à 12 millions) au titre de la brèche de subvention de l'Université en 2012, permettaient de réduire le solde des améliorations budgétaires à apporter à 76 millions de francs.

Afin de ramener l'écart vers l'objectif de 20 millions de déficit, le Conseil d'Etat a décidé de travailler selon quatre règles:

1. modération de la croissance des charges;
2. report dans le temps de charges nouvelles qui ne sont pas impérativement liées à l'accomplissement d'une tâche publique;
3. renonciation à des projets susceptibles d'entraîner une croissance des charges;
4. définition de mesures d'amélioration pérennes.

#### *Ajustements budgétaires*

La version initiale du budget 2012 déposée par les départements au 25 mars présentait un déficit de 92,7 millions de francs.

Avec l'appui du délégué du Conseil d'Etat au redressement des finances, des nouveaux responsables financiers de départements et du service financier, les départements ont successivement été amenés à revoir leur budget, plus particulièrement en développant les mesures d'amélioration pérennes, conjointement à la préparation du rapport d'information 11.036 du Conseil d'Etat sur le redressement des finances. Dans le cadre de la mise au point du budget, des arbitrages hors du strict respect des enveloppes attribuées ont été nécessaires.

L'obtention du résultat final de 20,9 millions de francs de déficit, proche de l'objectif initial, a été facilitée par les décisions prises par le Conseil d'Etat concernant:

- le report de 2011 à 2012 de la dissolution de la réserve pour équipements (amélioration de 12 millions),
- la brèche de subventionnement au titre du subventionnement de l'Université (amélioration de 12 millions),
- la part du canton au bénéfice de la BNS (prise en compte réduite à hauteur de 14,8 millions).

#### *Mesures pérennes*

Le budget 2012 inclut des mesures d'amélioration pérennes à hauteur de 40,2 millions de francs. Ces mesures sont décrites de manière détaillée dans le rapport d'information du Conseil d'Etat 11.036 du 26 août 2011, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir longuement dans le présent rapport.

Dans le budget 2012, ces mesures concernent essentiellement des réorganisations et des rationalisations à hauteur de 19,5 millions de francs (notamment dans le domaine de la santé), le rééquilibrage des flux financiers avec les communes pour 15 millions de francs, de même que les contribuables et administrés pour 4,3 millions de francs (redevance sur la consommation d'électricité, taxe parking).

Les modifications législatives de votre compétence (31,1 millions sur 40,2 millions en 2012) vous seront présentées selon un calendrier propre à chaque mesure.

#### *Brèche de subventionnement de l'Université*

Lors de la clôture des comptes 2010, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de constituer une provision de 24 millions de francs au titre de la brèche de subventionnement de l'Université en 2012. La Confédération a en effet décidé de procéder à la synchronisation des périodes de subventionnement et de paiement au titre de la LAU. Ainsi, la tranche de

paiement 2011 sera versée en 2012 (dernière année de décalage) et la tranche 2013 en 2013 (première année de synchronisation). Une contribution sera donc versée chaque année; il n'en demeure pas moins que, formellement, aucune contribution ne sera allouée pour l'année 2012. D'un point de vue comptable, cela représente une brèche dans la comptabilisation de la subvention à recevoir, évaluée à 24 millions de francs. Votre Autorité a décidé lors de la clôture des comptes 2010 de réduire la provision à hauteur de 12 millions de francs.

Le 14 juin 2011, le Conseil national a accepté par 83 voix contre 81 un amendement prévoyant une reconnaissance de dette de la part de la Confédération sur les montants non alloués en 2012 aux universités, ce qui permettrait aux cantons d'activer le montant dû en 2012 en tant que reconnaissance de dette.

Lors de sa séance du 7 juillet 2011, le Conseil d'Etat a, sur la base d'une appréciation des éléments en sa possession, pris les décisions suivantes:

- Inscrire au budget 2012 le montant de subvention dû par la Confédération en 2012 (23,3 millions), et en contrepartie d'activer ce montant sous la forme d'une créance de la Confédération au bilan de l'Etat. Cette opération, qui évite de devoir absorber la charge de la brèche de financement en 2012, semble d'autant plus justifiée que, selon les affirmations du Conseiller fédéral Burkhalter, le montant dû serait versé au plus tard une année après une éventuelle disparition du système, ce qui est de toute façon jugée improbable.
- Dissoudre dans le cadre du bouclage des comptes 2011 (au lieu de 2012) la provision de 12 millions de francs créée par votre Autorité avec le bouclage des comptes 2010.

Le 13 septembre 2011, le Conseil aux Etats a, par 24 voix contre 12, refusé l'amendement du Conseil national. La divergence entre les deux Chambres devrait être traitée lors de la présente session d'automne.

#### *Part du canton au bénéfice de la BNS*

Suite aux perspectives économiques pessimistes nécessitant des engagements massifs sur le marché, la BNS a enregistré des pertes importantes en 2010, et vraisemblablement également en 2011, qui ne permettent d'envisager aucun versement à la Confédération et aux cantons en 2011, et vraisemblablement que de manière réduite les années suivantes. Le projet de budget 2012 ne prévoyait initialement aucun versement. Après une analyse de la situation et d'un sondage effectué auprès des autres cantons, le Conseil d'Etat a, en fin de procédure budgétaire, décidé d'inscrire une somme réduite au budget 2012. C'est ainsi qu'un montant correspondant au 40% de la distribution ordinaire (14,8 millions sur 37 millions) a finalement été intégré au budget 2012 et dans la planification financière roulante, à l'instar de ce qu'ont décidé la Confédération et certains cantons. Il est ainsi tablé sur une reconstitution progressive des réserves de la BNS à partir de 2012, respectivement à une détente sur le marché des changes. A cet égard il convient de rappeler qu'en 2012, conformément au principe d'échéance, c'est le résultat 2012 (et non pas 2011) qui sera comptabilisé.

*RPT* Le budget 2012 intègre les montants à recevoir au titre de la péréquation financière selon les chiffres communiqués par la Confédération et mis en consultation auprès des cantons le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les contributions nettes reçues en 2012 sont inférieures de 0,7 million de francs par rapport à 2011. Notre indice des ressources passe de 94,1 à 96,0 points, ce qui induit une diminution des montants reçus de 4,4 millions de francs. Cette augmentation de notre indice est en particulier imputable aux baisses enregistrées dans les cantons à fort potentiel de ressources (correction des chiffres du canton de Vaud, diminution importante des bénéfices des personnes morales). En revanche les montants reçus au titre de la compensation des charges excessives augmentent de 3,7 millions de francs, en raison notamment de l'évolution de l'indicateur de pauvreté du canton.

<i>En millions de francs</i>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>Ecart</b>
Péréquation des ressources	9,6	14,0	-4,4
Compensation des charges excessives	40,7	37,0	+3,7
Compensation des cas de rigueur	106,0	106,0	0,0
<b>Effets nets en faveur du canton</b>	<b>156,3</b>	<b>157,0</b>	<b>-0,7</b>

### Résultat final du budget

L'excédent de charges du budget 2012 se monte, compte tenu de toutes les corrections et modifications décrites précédemment, à 20,9 millions de francs. Le budget 2012 est ainsi conforme aux dispositions sur le frein à l'endettement. Comme le montre l'*annexe 1*, le déficit atteint 1,1% des revenus déterminants.

Les charges nettes des différents secteurs fonctionnels (domaines de tâches) augmentent de 0,7%, et les revenus nets du groupe Finances et impôts de 0,3% (2,3% hors charges et revenus extraordinaires). Cette progression s'inscrit parfaitement dans les objectifs de croissance définis par le Conseil d'Etat.

Le tableau ci-dessous indique la nature des modifications entreprises à partir du budget initial.

<i>En millions de francs</i>	
<b>Excédent de charges du budget initial</b>	<b>92,7</b>
Mesures pérennes	-40,2
Modération de la croissance des charges et autres corrections budgétaires	-36,7
Modifications du groupe Finances et impôts	+5,1
<b>Excédent de charges du budget final</b>	<b>20,9</b>

### Modifications formelles du budget

En raison des réformes de structures déjà réalisées ou en cours, plusieurs modifications sont intervenues dans la présentation du budget.

Toujours dans l'optique d'une amélioration constante des renseignements fournis à votre hémicycle et pour une meilleure analyse des différents états financiers, les charges et les revenus des fonds sont consolidés sous les différents départements. Les dépenses de l'Université apparaissent désormais distinctement également dans les divers tableaux joints.

Au **DSAS**, un nouveau fonds pour les structures d'accueil extra-familial a été créé, donnant ainsi suite à la décision de la votation cantonale du 19 juin 2011. Le service des mineurs et des tutelles devient le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). Le service des établissements spécialisés devient le service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM).

Au **DEC**, les offices du service de surveillance et relation au travail ont été intégrés auprès du service de l'emploi.

## Budget des investissements

### *Limite du frein à l'endettement*

Les investissements nets doivent être autofinancés à hauteur de 70%. L'autofinancement correspond au montant des amortissements du patrimoine administratif, diminué de l'excédent de charges du budget de fonctionnement. Les amortissements du patrimoine financier ne sont pas pris en compte; ces derniers résultent pour l'essentiel des non-valeurs fiscales et ne constituent donc pas de l'autofinancement. Le degré d'autofinancement se calcule en rapportant l'autofinancement aux investissements nets.

Le montant des investissements nets émerge à 56 millions de francs. Comme le montre l'*annexe 1*, le degré d'autofinancement se monte ainsi à 70,2%. Par conséquent, la limite du frein à l'endettement est respectée.

### *Volume des investissements*

Les investissements nets prévus dans le budget au 10 mai - soit après intégration complète des nouveaux projets - atteignaient 134,4 millions de francs.

Les priorisations ont successivement été discutées au sein du groupe de travail "suivi financier des investissements" sous la conduite du chef du Département de la gestion du territoire. Afin d'aider à la sélection des projets, il a été procédé à une priorisation de chaque investissement selon une grille simple, basée uniquement sur deux critères:

- impératif de sécurité,
- contrainte contractuelle face à des tiers (investisseurs ou fournisseurs) et risque de pénalités financières.

P1: la priorité no 1 répond aux 2 critères (sécurité et contrat).

P2: la priorité no 2 répond à un des 2 critères (sécurité ou contrat).

P3: la priorité no 3 ne répond à aucun de ces deux critères.

Durant la phase finale des travaux, les critères d'attribution aux trois degrés de priorités ont été complétés en considérant *en sus* les conséquences en termes politiques, techniques et financiers d'un report à une année ultérieure d'un projet.

Au terme des réflexions, le Conseil d'Etat a validé des projets en cours de priorité 1 à hauteur de 52,6 millions de francs (94% du total), et des projets à solliciter de priorité 1 à hauteur de 3,4 millions de francs (6% du total).

Aucun projet vital pour des motifs de sécurité ou contenant des engagements contractuels impératifs n'a, malgré les priorisations drastiques auxquelles il a fallu procéder, été écarté ou redimensionné au-delà du respect de ces critères.

Avec 26,4 millions de francs, le projet Microcity absorbe à lui seul le 47% de l'ensemble des ressources allouées aux investissements.

### *Mécanisme du frein à l'endettement dans le domaine des investissements à revoir*

Quand bien même le déficit budgété est largement inférieur aux limites du frein à l'endettement (20,9 millions sur 37,1 millions autorisés), la marge d'autofinancement atteinte n'est pas suffisante pour autoriser un volume d'investissements supérieur à 56 millions de francs, compte tenu du degré d'autofinancement minimum de 70% exigé par le frein à l'endettement.

Le montant de 56 millions de francs porté au budget 2012 représente une baisse de 27,6 millions de francs par rapport au budget 2011 (83,6 millions).

La situation de sous-investissement que nous connaissons depuis plusieurs années (en raison principalement de soldes de crédits non utilisés en fin d'exercice) induit une diminution progressive des amortissements, et partant de la marge d'autofinancement. Un faible autofinancement se traduit par une faible capacité d'autofinancement, et donc, par une réduction des amortissements futurs. On entre ainsi dans une spirale négative.

Un montant d'une cinquantaine de millions de francs correspond davantage à un effort d'investissement d'une ville de moyenne importance qu'à celui d'un canton. Il est en tous les cas insuffisant pour assurer la pérennisation et la modernisation du patrimoine administratif, et n'offre pas la flexibilité nécessaire pour financer des projets stratégiquement importants.

Ainsi qu'il le mentionne dans son rapport d'information 11.036 sur le redressement des finances, le Conseil d'Etat entend remédier à cet effet pervers en envisageant un assouplissement du frein dans le domaine des investissements, moyennant en contrepartie une exigence accrue visant au minimum l'équilibre budgétaire dans le compte de fonctionnement afin d'éviter d'accroître l'endettement.

# Situation économique générale

La reprise consécutive à la récession la plus profonde enregistrée depuis des décennies est inégale selon les économies. Les incertitudes qui entourent les prévisions demeurent très élevées puisque plusieurs facteurs de risque subsistent. Certains tiennent au rythme de l'expansion, tandis que d'autres s'expliquent par la possibilité que des événements entraînent une rechute de l'activité ou des marchés financiers (par exemple dette publique de certains pays, taux de change).

Ainsi, il n'est pas exclu qu'au cas où plusieurs de ces risques viendraient à se conjuguer, ils ne débouchent sur une phase de stagflation modérée à laquelle il serait difficile de mettre un terme par des moyens macroéconomiques classiques.

Dans ce contexte, la poursuite des réformes structurelles sont indispensables pour assurer une reprise équilibrée et durable. Sur le plan macroéconomique et sur le plan financier, il est impératif de mener activement un assainissement des finances publiques (États-Unis, Japon et Grèce notamment), normaliser les taux directeurs à un rythme qui dépendra de la reprise (ces derniers pourraient être relevés en 2012 dans la zone euro, aux États-Unis et au Royaume-Uni) et maintenir l'élan en direction de réformes financières visant à renforcer la stabilité du système financier mondial tout en progressant dans la réduction des risques que pourrait engendrer la défaillance d'établissements financiers d'importance systémique.

Les perspectives économiques pour les grandes économies peuvent être résumées comme suit: aux États-Unis, la reprise sera probablement atone. Au Japon, le séisme et l'accident nucléaire de Fukushima ont contracté la production, la consommation et le niveau de confiance des entreprises. La reprise s'annonce faible en 2012. Les perspectives de croissance resteront inégales au sein de la zone euro, l'attention étant focalisée sur les assainissements budgétaires de grande ampleur et les réformes structurelles à mener. En Chine, la croissance devrait s'établir à un peu plus de 9% contre 8,5% en Inde et 4,5% en Russie. Le Brésil devrait quant à lui maintenir son rythme de croissance.

Les prévisions de mai 2011 de l'OCDE annonçant une croissance de la production mondiale de 4,25% pour 2011 et de 4,5% pour 2012 doivent être nuancées, les perspectives de croissance s'étant nettement estompées au cours des derniers mois.

La croissance anémique observée dans les économies développées (renforcée par des mesures d'assainissement budgétaire) et le ralentissement dans les économies émergentes (provoqué par le resserrement des conditions monétaires) ont porté un coup d'arrêt à la reprise en cours. Les économies développées ne parviennent pas à renouer avec une dynamique de croissance suffisante. Dans ce contexte, les économies émergentes sont plus que jamais le moteur de la croissance mondiale mais les perspectives 2012 les concernant sont inférieures aux précédentes.

En Suisse, le mouvement d'appréciation du franc s'est encore amplifié durant l'été 2011, porté par la défaillance des investisseurs à l'égard du dollar américain et de l'euro. Le franc a ainsi atteint de nouveaux records: 0.708 contre le dollar et 1.007 contre l'euro.

La BNS a déployé une première série de mesures (baisse du taux Libor à 3 mois, augmentation des liquidités à disposition des banques, swaps de change) puis finalement a déclaré que l'euro ne s'échangerait plus en-dessous de 1.20 franc. Même à ce taux, le franc reste fort.

Jusqu'au début 2011, la reprise continue des exportations a largement contribué à améliorer le climat des affaires dans les entreprises. Néanmoins, le franc fort et la stagnation de la croissance sur les principaux marchés d'exportation constituent une forte menace pour notre place économique et, plus particulièrement, pour certaines entreprises exportatrices.

Dans ces conditions, les perspectives conjoncturelles de l'économie suisse demeurent tempérées. Les difficultés rencontrées par plusieurs pays de la zone euro auront des effets négatifs sur le commerce extérieur suisse. Les premiers effets se sont d'ailleurs fait ressentir à compter de mai 2011, forçant la BNS à agir et incitant les autorités fédérales à proposer un premier paquet de mesures de soutien.

Une appréciation continue du franc par rapport à l'euro et au dollar pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur notre appareil de production. De surcroît, la volatilité des marchés financiers renforce encore les incertitudes quant à l'évolution économique, ce qui a pour conséquence de limiter la visibilité des décideurs politiques et économiques, constituant un frein aux investissements.

Les ménages suisses se montrent pessimistes au vu de l'actualité dense et morose. Le climat de consommation calculé s'est dégradé. Ce retournement de tendance était attendu. Il augure un second semestre 2011 plus difficile. Dans ces conditions, l'essor conjoncturel que connaît la Suisse pourrait prochainement marquer le pas. La croissance du PIB devrait reculer. Les experts de la Confédération table sur une prévision de croissance du PIB suisse de 2,1% pour 2011 tandis que celle de l'année 2012 est réduite à 1,5%. En cas d'appréciation continue du franc, la croissance sera alors sérieusement compromise.

Au niveau du marché du travail, le Secrétariat d'état à l'économie (SECO) table sur un taux de chômage de 3,1 % en moyenne en 2011 et de 3,3% en 2012.

L'économie neuchâteloise, pourtant en grande partie orientée vers l'industrie d'exportation, poursuit dans son ensemble son expansion amorcée depuis le premier trimestre 2010. Aucun fléchissement des perspectives d'affaires à six mois n'est observé, contrairement aux indications disponibles au niveau national.

Lors des sondages effectués, les réponses des entreprises ne sont pas identiques selon les différentes branches. Si l'horlogerie fait preuve d'optimisme, des craintes commencent néanmoins à se manifester en ce qui concerne les perspectives de rentrées de commandes et de production. Pour la branche équipement électrique, électronique, mécanique de précision et optique, la situation est sensiblement moins bonne.

A la fin du second trimestre 2011, le canton de Neuchâtel compte 89'400 emplois, en hausse de 1,4% par rapport au trimestre précédent, soit + 1'200 postes de travail. Le niveau de l'emploi dépasse celui d'avant la crise économique qui avait culminé à 88'800 postes de travail au deuxième trimestre 2008.

## EVOLUTION DE LA POPULATION

### Evolution de la population résidante permanente\* dans les villes du canton de 2009 à 2010

Villes	31.12.2009	31.12.2010	Variation					
			Totale		Suisses		Etrangers	
Neuchâtel	32'819	32'973	+ 154	+0.5%	+ 344	+1.5%	- 190	-1.8%
La Chaux-de-Fonds	37'582	37'523	- 59	-0.2%	+ 136	+0.5%	- 195	-1.8%
Le Locle	10'117	10'052	- 65	-0.6%	- 67	-0.9%	+ 2	+0.1%
Val-de-Travers	10'864	10'832	- 32	-0.3%	- 24	-0.3%	- 8	-0.4%

\* La population résidante permanente comprend les ressortissants de nationalité suisse, les personnes au bénéfice d'un permis B et C ainsi que celles possédant un permis F, L et N depuis au moins 12 mois.

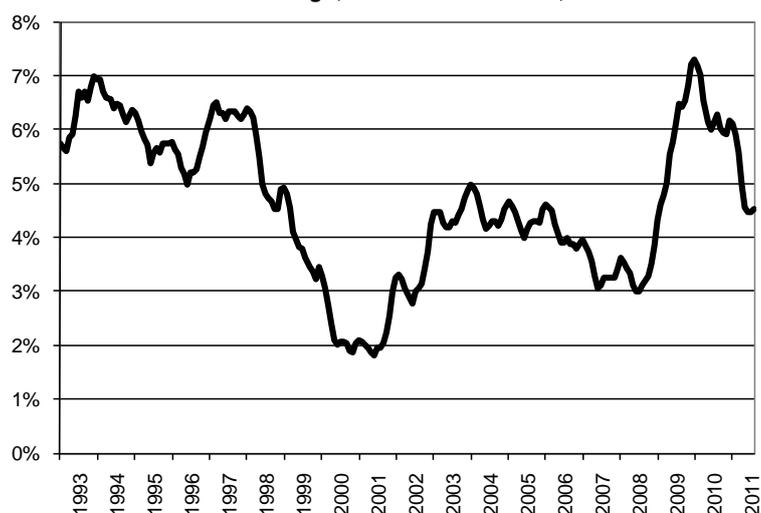
## CHOMAGE DANS LE CANTON

### Chômage, moyennes annuelles, canton de Neuchâtel

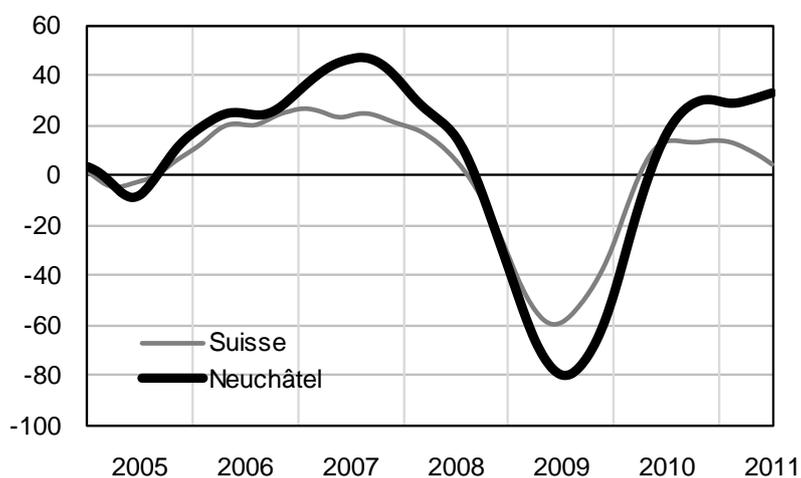
	Chômeurs				Taux de chômage			
	2008	2009	2010	2011 *	2008	2009	2010	2011 *
<b>Total</b>	<b>2 872</b>	<b>5 001</b>	<b>5 504</b>	<b>4 380</b>	<b>3.3%</b>	<b>5.8%</b>	<b>6.4%</b>	<b>5.1%</b>
Hommes	1 484	2 787	3 007	2 344	3.1%	5.8%	6.3%	4.9%
Femmes	1 388	2 213	2 497	2 037	3.6%	5.7%	6.5%	5.3%
Suisses	1 618	2 726	3 067	2 488	2.6%	4.3%	4.9%	3.9%
Etrangers	1 254	2 274	2 437	1 893	5.4%	9.8%	10.5%	8.2%
Moins de 20 ans	100	188	193	166	2.7%	5.1%	5.2%	4.5%
20 à 29 ans	734	1 472	1 537	1 093	4.2%	8.4%	8.8%	6.2%
30 à 39 ans	758	1 276	1 399	1 104	3.3%	5.5%	6.0%	4.8%
40 à 49 ans	637	1 121	1 227	995	3.1%	5.5%	6.0%	4.9%
50 à 59 ans	421	670	809	717	2.5%	3.9%	4.8%	4.2%
60 ans et plus	223	275	339	305	4.9%	6.0%	7.4%	6.7%

\* : de janvier à août 2011

Taux de chômage, canton de Neuchâtel, 1993-2011



## INDICE SYNTHETIQUE DE LA MARCHÉ DES AFFAIRES DANS L'INDUSTRIE



# Budget de fonctionnement

**Résultats** Il présente les résultats suivants:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Revenus		1'998'318'126
Charges : dépenses	1'931'655'704	
Amortissements <sup>1)</sup>	87'559'188	
<b>Excédent de charges</b>		<b>20'896'766</b>

<sup>1)</sup> Amortissements du patrimoine administratif (60.189.271 francs) et du patrimoine financier (27.369.917 francs)

## COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

(En milliers de francs)

	<i>Budgets</i>		<i>Comptes</i>			
	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Revenus	1'998'318	1'931'658	1'900'931	1'880'463	1'908'938	1'798'895
Charges	2'019'215	1'947'102	1'922'281	1'913'115	1'894'939	1'791'471
<b>Excédent de charges (-) / Revenus (+)</b>	<b>-20'897</b>	<b>-15'444</b>	<b>-21'350</b>	<b>-32'652</b>	<b>+13'999</b>	<b>+7'424</b>

# Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

Les groupes de charges et de revenus sont commentés en détail dans les chapitres du présent rapport.

## CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Différence entre budget 2012 et budget 2011		Différence entre budget 2012 et comptes 2010	
	Somme	Somme	Somme	Somme	%	Somme	%
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	435.8	421.4	405.9	+14.4	+3.4	+29.9	+7.4
Biens, services et marchandises	135.2	127.2	118.7	+8.0	+6.3	+16.5	+13.9
Intérêts passifs	36.5	39.7	39.1	-3.2	-8.1	-2.6	-6.6
Amortissements	87.5	100.5	121.4	-13.0	-12.9	-33.9	-27.9
Parts et contributions sans affectation	9.6	10.4	9.1	-0.8	-7.7	+0.5	+5.5
Dédommagements aux collectivités	87.5	88.2	85.7	-0.7	-0.8	+1.8	+2.1
Subventions accordées	1'078.6	1'030.4	973.8	+48.2	+4.7	+104.8	+10.8
Subventions redistribuées	89.4	89.1	87.8	+0.3	+0.3	+1.6	+1.8
Attributions aux fonds et réserves	3.5	3.2	47.3	+0.3	+9.4	-43.8	-92.6
Imputations internes	55.6	37.0	33.5	+18.6	+50.3	+22.1	+66.0
<b>Total charges</b>	<b>2'019.2</b>	<b>1'947.1</b>	<b>1'922.3</b>	<b>+72.1</b>	<b>+3.7</b>	<b>+96.9</b>	<b>+5.0</b>
<i>Revenus</i>							
Impôts	1'029.7	999.6	995.4	+30.1	+3.0	+34.3	+3.4
Patentes et concessions	5.9	5.8	5.7	+0.1	+1.7	+0.2	+3.5
Revenus des biens	49.4	73.0	61.9	-23.6	-32.3	-12.5	-20.2
Contributions	142.4	125.5	127.8	+16.9	+13.5	+14.6	+11.4
Part à recettes sans affectation	268.5	271.1	272.6	-2.6	-1.0	-4.1	-1.5
Dédommagements de collectivités	49.0	50.0	51.3	-1.0	-2.0	-2.3	-4.5
Subventions acquises	268.1	243.0	237.5	+25.1	+10.3	+30.6	+12.9
Subventions à redistribuer	89.4	89.1	87.8	+0.3	+0.3	+1.6	+1.8
Prélèvements aux fonds et réserves	40.3	37.6	27.4	+2.7	+7.2	+12.9	+47.1
Imputations internes	55.6	37.0	33.5	+18.6	+50.3	+22.1	+66.0
<b>Total revenus</b>	<b>1'998.3</b>	<b>1'931.7</b>	<b>1'900.9</b>	<b>+66.6</b>	<b>+3.4</b>	<b>+97.4</b>	<b>+5.1</b>
<b>Total net</b>	<b>20.9</b>	<b>15.4</b>	<b>21.4</b>	<b>+5.5</b>	<b>+35.7</b>	<b>-0.5</b>	<b>-2.3</b>

## CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Budget</i>	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Différence entre</i>		<i>Différence entre</i>	
	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>budget 2012</i>		<i>budget 2012</i>	
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	20.0	18.8	17.9	+1.2	+6.4	+2.1	+11.7
Préposé gest. Info	0.2	0.2	0.1	-	-	+0.1	+100.0
CCFI	1.4	1.5	1.3	-0.1	-6.0	+0.1	+7.7
Autorités judiciaires	23.3	23.5	0.0	-0.2	-1.0	+23.3	-
DJSF	261.3	252.7	274.5	+8.6	+3.4	-13.2	-4.8
DSAS	677.5	635.4	566.8	+42.2	+6.6	+110.7	+19.5
DGT	197.0	198.0	214.3	-1.0	-0.5	-17.3	-8.1
DEC	315.9	312.4	327.9	+3.5	+1.1	-12.0	-3.7
DECS	434.0	420.5	415.4	+13.5	+3.2	+18.6	+4.5
Université	88.6	84.1	104.1	+4.5	+5.4	-15.5	-14.9
<b>Total</b>	<b>2'019.2</b>	<b>1'947.1</b>	<b>1'922.3</b>	<b>+72.1</b>	<b>+3.7</b>	<b>+96.9</b>	<b>+5.0</b>

## CHARGES ET REVENUS BRUTS PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Budget 2012</i>			<i>Budget 2011</i>			<i>Différence</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>des charges nettes</i>	<i>%</i>
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>nettes</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	20.0	8.4	11.6	18.8	7.1	11.7	-0.1	-0.9
Préposé gest. Info	0.2	0.0	0.2	0.2	0.0	0.2	-	-
CCFI	1.4	0.3	1.1	1.5	0.3	1.2	-0.1	-8.3
Autorités judiciaires	23.3	2.5	20.8	23.5	2.5	21.0	-0.2	-1.0
DJSF	261.3	1'365.8	-1'104.5	252.7	1'358.6	-1'105.9	+1.4	+0.1
DSAS	677.5	149.1	528.4	635.4	113.4	522.0	+6.4	+1.2
DGT	197.0	149.4	47.6	198.0	140.6	57.4	-9.8	-17.1
DEC	315.9	208.1	107.8	312.4	205.1	107.3	+0.5	+0.5
DECS	434.0	72.3	361.7	420.5	67.5	353.0	+8.7	+2.5
Université	88.6	42.4	46.2	84.1	36.6	47.5	-1.3	-2.7
<b>Total</b>	<b>2'019.2</b>	<b>1'998.3</b>	<b>20.9</b>	<b>1'947.1</b>	<b>1'931.7</b>	<b>15.4</b>	<b>+5.5</b>	<b>+35.7</b>

# Charges de personnel

Charges de personnel	<i>Variations par rapport au budget 2011</i>			<i>Comptes 2010</i>
	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>%</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>
Autorités, magistrats et commissions	12'522'276	11'143'400	+12.4	9'396'801
Personnel administratif et d'exploitation	230'620'323	218'488'100	+5.5	214'979'856
Personnel enseignant cantonal	112'717'217	112'629'000	+0.1	109'608'817
Charges sociales et divers	79'931'847	79'148'900	+1.0	71'899'388
<b>30 Total</b>	<b>435'791'663</b>	<b>421'409'400</b>	<b>+3.4</b>	<b>405'884'862</b>

*Introduction* Cette rubrique comprend toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'Etat, à l'exception de l'Université.

Globalement, les charges de personnel sont supérieures de 14,4 millions de francs à celles du budget 2011. Si les charges liées au personnel enseignant cantonal et aux cotisations sociales sont stables, on constate une progression sensible au niveau du personnel administratif et d'exploitation; cette dernière s'explique par la sortie partielle des mesures salariales ainsi que par l'absence de budgétisation prévisionnelle de l'écart statistique entre budget et comptes (7,6 millions). L'apparente progression sensible des charges de personnel pour le groupe "Autorités, magistrats et commissions" s'explique principalement par le regroupement au sein des autorités judiciaires des traitements des greffiers-rédacteurs jusqu'alors imputées sur des rubriques 301000.

*Considérations générales* **Sortie partielle des mesures restrictives touchant les traitements de la fonction publique**

La loi adoptée par le Grand Conseil en 2010 concernant la progression salariale des titulaires de fonctions publiques détermine les mécanismes pris en considération dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Les principes définis par cette loi ont une incidence positive pour les traitements du personnel en 2012 même si des blocages restent encore imposés pour toutes les catégories de personnel soumis à la Loi sur le statut de la fonction publique.

*Mesures salariales transversales* **Mesures salariales 2012**

Conformément aux dispositions adoptées par le Grand Conseil concernant la progression des traitements pour les années 2011 à 2013, l'année 2012 verra les titulaires de fonctions publiques bénéficier d'un allègement de la retenue obligatoire à laquelle ils sont soumis depuis plusieurs années. Cette dernière passera de -1,11% à -0,56%. Un abandon total de cette retenue est prévu pour 2013.

La progression des traitements du personnel administratif et technique reste quant à elle soumise à un blocage partiel, puisqu'à l'image de ce qui a été pratiqué en 2011 déjà, seul l'échelon automatique sera accordé en 2012 sur toute l'amplitude des classes de traitement. Aucune valorisation individuelle sous forme d'échelon supplémentaire ou de prime annuelle n'est prévue pour 2012.

Le personnel enseignant, dont les mécanismes de progression sont plus stricts, n'est en revanche soumis à aucun blocage salarial à l'exception de la retenue obligatoire.

Au niveau de la compensation du renchérissement, le Conseil d'Etat est pour la première fois en mesure d'intégrer à son budget des chiffres ne risquant pas d'être soumis à correction en décembre puisque l'indexation des traitements est dorénavant calculée sur la base de l'IPC du mois de mai grâce à la décision prise par le Grand Conseil en décembre 2010. C'est en conséquence une compensation du renchérissement à hauteur de 0,37% qui sera intégrée aux échelles des traitements en 2012, faisant ainsi passer l'allocation de renchérissement de 108,9 à 109,3 points.

*Gestion des effectifs du personnel  
administratif et d'exploitation*

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts pour maîtriser l'évolution des effectifs et de la masse salariale du personnel de l'administration cantonale. Comme déjà relevé l'an dernier, l'arrêté fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat, du 8 mars 2006, demeure en vigueur pour le personnel administratif et d'exploitation. Pour rappel, les nouveaux engagements, les postes à repourvoir ou les compensations de la diminution de taux d'activité doivent faire l'objet de demandes de dérogations. Le délai de carence de trois mois continue à s'appliquer, sauf exceptions. Conjointement les postes autorisés sont repourvus prioritairement par le biais de la mobilité interne et l'insertion professionnelle.

L'effectif du personnel administratif et d'exploitation passe de 2'334 à 2'338 équivalents plein temps (EPT) entre les budgets 2011 et 2012, correspondant ainsi à une augmentation de 4 EPT.

D'un point de vue analytique on peut relever que le projet "redressement des finances et adaptation des structures" nécessite une augmentation de presque 4 EPT. En diminuant ce besoin spécifique en ressources de la variation totale, il est possible d'affirmer que l'effectif global de l'administration reste stable.

Les chiffres et commentaires détaillés figurent à l'*annexe 2*.

*Personnel enseignant des  
écoles cantonales  
(secondaire 2)*

D'un point de vue budgétaire global, la stabilité prévaut avec une très légère augmentation de 1% qui inclut l'évolution salariale naturelle. La rentrée des écoles post-obligatoires neuchâteloises est marquée cette année par une hausse significative dans les écoles professionnelles et une importante diminution dans les lycées académiques.

# Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Variations par rapport au budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	9'490'300	9'691'700	-2,1	8'676'217
Mobilier, machines, véhicules	9'490'700	9'628'800	-1,4	7'794'361
Eau, énergie, combustibles	7'102'000	7'261'200	-2,2	6'916'104
Autres marchandises	10'688'700	10'921'700	-2,1	9'858'578
Entretien des immeubles et du réseau routier	18'615'600	13'973'500	+33,2	13'554'669
Entretien d'objets mobiliers	6'355'000	6'306'300	+0,8	5'553'305
Loyers, fermages et redevances	13'460'800	12'342'000	+9,1	12'022'415
Dédommagements pour frais	4'991'140	5'334'200	-6,4	4'365'935
Honoraires et autres services	44'397'750	43'294'100	+2,5	40'826'949
Biens, services divers	10'591'900	8'441'100	+25,5	9'158'574
<b>31 Total</b>	<b>135'183'890</b>	<b>127'194'600</b>	<b>+6,3</b>	<b>118'727'106</b>

Les achats de biens, services et marchandises augmentent de 8 millions de francs par rapport au budget 2011 et de 16,5 millions de francs par rapport aux comptes 2010.

Les frais d'entretien des immeubles et du réseau routier augmentent fortement entre les budgets 2011 et 2012, compte tenu de la comptabilisation, dans le fonds de promotion de l'économie, sous la rubrique "Frais terrains industriels", de frais d'équipements en faveur de pôles de développement économique, par exemple Boudry (PAC2) en 2012, pour un montant total de 4,6 millions de francs. Ces équipements seront financés par les plus-values sur ventes de terrains, réalisées en 2011, qui seront portées à la fortune du fonds de promotion de l'économie lors du bouclage des comptes 2011.

Les principales autres augmentations par rapport au budget 2011 se trouvent dans le centre financier, autofinancé, CPLN-projets, réparties dans les différentes rubriques du groupe de charges "Biens, services et marchandises" (+2,2 millions) suite à un changement de méthode de budgétisation et à l'office de l'enseignement spécialisé dans la rubrique "Honoraire orthophonie ambulatoire" (+0,5 million).

La croissance du budget 2012, en comparaison des comptes 2010, s'explique, d'une part en lien avec les mêmes éléments que ceux mis en évidence ci-dessus et d'autre part suite à une augmentation très dispersée des charges.

# Intérêts passifs

Intérêts passifs	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Variations par rapport au budget 2011 %	Comptes 2010 Fr.
Dettes à court terme	15'000	15'000	0,0	1'149
Dettes à moyen et long terme	35'481'000	38'590'000	-8,1	37'745'822
Dettes envers les institutions et fondations	123'900	140'100	-11,6	105'578
Autres intérêts passifs	850'000	880'000	-3,4	1'223'496
<b>32 Total</b>	<b>36'469'900</b>	<b>39'625'100</b>	<b>-8,0</b>	<b>39'076'045</b>

Le tableau du "Service de la dette" figurant à la suite du budget des investissements indique le détail des intérêts sur la dette à moyen et long terme. La diminution des intérêts passifs résulte de l'économie d'intérêts réalisée en raison des conditions particulièrement favorables sur le marché des capitaux lors de renouvellements d'emprunts en 2010 et 2011.

Le montant des intérêts versé aux institutions et fondations est étroitement lié à la position de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts dus aux contribuables en application de la loi fiscale.

#### Emprunts conclus:

2003	155 millions de francs
2004	390 millions de francs
2005	140 millions de francs
2006	néant
2007	150 millions de francs
2008	162 millions de francs
2009	350 millions de francs
2010	110 millions de francs

#### Emprunts à conclure:

2011	241 millions de francs
2012	203 millions de francs (dont 150 millions d'emprunts échus)

Le montant des nouveaux emprunts à conclure en 2012 est estimé sur la base de l'insuffisance de financement prévue au budget 2012 et des emprunts à rembourser cette même année.

## ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	<i>Budgets</i>		<i>Comptes</i>					
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Intérêts de la dette	36'470	39'625	39'076	43'242	45'438	48'585	56'378	61'994
./. intérêts actifs sur placements	12'344	12'200	12'538	11'154	14'867	14'219	12'698	9'980
Charge nette	24'126	27'425	26'538	32'088	30'571	34'366	43'680	52'014
Produit de l'impôt direct <sup>1)</sup>	914'000	887'000	882'178	858'479	871'045	853'609	809'712	755'999
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	2,64%	3,09%	3,01%	3,74%	3,51%	4,03%	5,39%	6,88%

<sup>1)</sup> Sans la contribution aux mesures de crise.

Les effets conjugués de la diminution des intérêts de la dette et de l'augmentation des recettes fiscales contribuent à la diminution de la charge nette d'intérêt.

## TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

	<i>Année</i>	<i>Intérêts passifs</i>	<i>Charges d'intérêt par rapport au total des charges</i>	<i>Taux d'intérêt moyen de la dette consolidée</i>	<i>Taux moyen des emprunts publics à 8 ans (cantons)</i>
		<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Comptes	2001	64'586'080	4,54	4,120	3,52
	2002	63'097'968	4,19	3,928	3,28
	2003	63'971'698	4,03	3,777	2,54
	2004	62'889'928	3,78	3,393	2,57
	2005	61'993'573	2,88	3,238	2,07
	2006	56'377'622	3,27	3,255	2,55
	2007	48'584'763	2,72	3,261	2,98
	2008	45'438'220	2,40	3,234	3,02
	2009	43'242'188	2,26	3,053	2,30
	2010	39'076'045	2,03	2,870	1,75
Budgets	2011	39'625'100	2,03	2,429	
	2012	36'469'900	1,81	2,611	

Le marché des capitaux à long terme anticipe une légère hausse des taux en 2012, contribuant ainsi à l'augmentation du taux d'intérêt moyen de la dette.

## DETTE CONSOLIDÉE

La répartition probable à fin 2011 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante:

Taux d'intérêt		Créanciers	Montant Fr.	Echéances	
Taux	Montant de la dette Fr.			Année de rembours.	Montant Fr.
1,712%	111'000'000				
1,875%	100'000'000	Banques	531'000'000	2012	150'000'000
1,900%	50'000'000			2013	100'000'000
2,000%	50'000'000	Emprunts publics	250'000'000	2014	100'000'000
2,210%	50'000'000			2015	150'000'000
2,250%	10'000'000	Placements privés	180'000'000	2016	50'000'000
2,330%	50'000'000			2017	90'000'000
2,375%	20'000'000	Diverses compagnies	180'000'000	2018	91'000'000
2,400%	110'000'000	d'assurances		2019	70'000'000
2,550%	100'000'000			2020	100'000'000
2,590%	50'000'000	Prévoyance.ne	40'000'000	2021	80'000'000
2,625%	150'000'000			2022	110'000'000
2,768%	20'000'000			2023	120'000'000
2,790%	50'000'000	Diverses caisses de	50'000'000	2025	50'000'000
2,875%	50'000'000	pensions privées		2026	50'000'000
3,050%	50'000'000				
3,070%	50'000'000	Confédération	50'000'000		
3,080%	50'000'000				
3,125%	50'000'000	SUVA	30'000'000		
3,375%	50'000'000				
3,830%	50'000'000				
4,250%	40'000'000				
	1'311'000'000		1'311'000'000		1'311'000'000

Échéances 2012: Emprunt public de 2004 150'000'000

# Amortissements

Amortissements	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Variations par rapport au budget 2011 %	Comptes 2010 Fr.
Patrimoine financier	27'369'917	25'911'000	+5,6	43'332'236
Patrimoine administratif:	60'189'271	74'603'500	- 19,3	78'063'366
- Immobilisations en cours et productives	60'169'271	74'593'500	-19,3	77'984'950
- Installations des services externes et divers	20'000	10'000	+100,0	78'416
<b>33 Total</b>	<b>87'559'188</b>	<b>100'514'500</b>	<b>-12,9</b>	<b>121'395'602</b>

Les amortissements du patrimoine financier passent de 25,9 millions de francs au budget 2011 à 27,4 millions de francs au budget 2012. Cette variation (+1,5 millions) provient essentiellement d'une augmentation des moins-values pour cession d'immobilisation pour 2 millions de francs, d'une augmentation des amortissements sur titres pour 500'000 francs et d'une diminution des pertes sur débiteurs pour 1 million de francs.

L'augmentation de 2 millions de francs est liée au transfert, à titre gratuit, de la cité universitaire à Cité AIFEN. Notons que la manière de comptabiliser définitivement cette opération sera revue au regard de la solution finale qui sera trouvée.

Les amortissements du patrimoine administratif diminuent de 14,4 millions de francs par rapport au budget 2011.

Cette diminution s'explique en partie par les variations suivantes:

- Fin de l'amortissement en 2012 du crédit relatif à la part cantonale de l'autoroute A5 (-8,4 millions);
- Fin de l'amortissement en 2011 du crédit relatif à la participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux et à l'adduction d'eau (-6,4 millions);
- Disparition en 2012 de l'amortissement concernant les bâtiments du CPMB suite à la décision de constituer une fondation pour les rénover (-1 million);
- Diminution en 2012 des amortissements concernant l'Université suite au transfert de la responsabilité, dès 2011, de la gestion des investissements en matière d'équipements (-0,8 million);
- Dernier amortissement en 2012 du crédit concernant la construction des homes LESPA (-0,6 million);
- Augmentation de l'amortissement du crédit relatif au redressement durable des finances (+0,7 million);
- Augmentation de l'amortissement du crédit concernant le TransRUN (+0,7 million);
- 1<sup>er</sup> amortissement en 2012 des dépenses concernant la construction de Microcity (+0,6 million);
- Accroissement de l'amortissement du service informatique suite aux différents projets en cours (+0,6 million).

## Parts et contributions sans affectation

Parts et contributions sans affectation				
	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Variations</i>	<i>Comptes 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>budget 2011</i>	
			<i>%</i>	
Part communale aux amendes	6'300'000	7'000'000	-10,0	5'783'355
Part communale aux redevances	529'600	529'600	0,0	509'452
Péréquation fédérale / Compensation des cas de rigueur	2'815'000	2'815'000	0,0	2'815'000
<b>34 Total</b>	<b>9'644'600</b>	<b>10'344'600</b>	<b>-6,8</b>	<b>9'107'808</b>

Les contributions du canton à d'autres collectivités publiques diminuent de 0,7 million de francs par rapport au budget 2011. Cette baisse provient entièrement de la part communale aux amendes, qui diminue par rapport au budget 2011, mais augmente de 0,5 million de francs en regard des comptes 2010.

La contribution à la compensation des cas de rigueur (RPT) est strictement identique à la contribution 2011, du fait que les cantons bénéficiaires (dont Neuchâtel) restent les mêmes en 2012. Les montants versés au titre des cas de rigueur ne peuvent diminuer que si l'un des cantons bénéficiaires perd son droit à la compensation en devenant un canton à fort potentiel de ressources.

# Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques				
	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Variations par rapport au budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Confédération (documents d'identité, etc.)	1'148'950	670'000	+71,5	1'122'711
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, universités, etc.)	78'956'445	79'604'700	-0,8	76'276'426
Communes (protection civile, formation, informatique, etc.)	7'363'700	7'953'800	-7,4	8'277'904
<b>35 Total</b>	<b>87'469'095</b>	<b>88'228'500</b>	<b>-0,9</b>	<b>85'677'041</b>

Les dédommagements à des collectivités publiques diminuent de 0,8 million de francs par rapport au budget 2011. Cette baisse provient des dédommagements versés aux autres cantons (-0,6 million) et aux communes (-0,6 million), compensée en partie par l'augmentation des montants dus à la Confédération (+0,5 million).

La hausse des montants versés à la Confédération par rapport au budget 2011 s'explique par une augmentation de la demande de pièces d'identité et du coût de fabrication des nouveaux passeports biométriques (+0,5 million). Cette modification de coût est déjà prise en compte dans les comptes 2010 qui sont comparables au budget 2012.

La diminution des dédommagements versés aux cantons relève en grande partie de la baisse du montant consacré à la formation HES (-2,2 millions) qui est partiellement compensée par l'augmentation dans le domaine de la formation post-obligatoire (+1,5 million).

La baisse des dédommagements versés aux communes découle essentiellement d'un reclassement comptable (de "dédommagements à des collectivités publiques" à "imputations internes") des montants consacrés à la location des salles de sport de la Maladière et de la Riveraine du Lycée Denis-de-Rougemont (-0,2 million), du Lycée Jean-Piaget (-0,4 million) et du CPLN (-0,3 million).

# Subventions accordées

Subventions accordées	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Variations par rapport au budget 2011 %	Comptes 2010 Fr.
Confédération (Alfa, LACI)	6'977'000	6'683'000	+4,4	7'206'299
Cantons (prom. économique, etc.)	2'358'839	876'300	+169,2	1'004'024
Communes (écoles, protection civile, etc.)	101'328'800	96'146'500	+5,4	92'199'968
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, Université, etc.)	411'821'400	426'178'700	-3,4	451'722'936
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, homes LESPAS, etc.)	117'337'262	110'871'200	+5,8	64'082'320
Institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile, etc.)	176'969'304	155'296'500	+14,0	141'934'662
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, hospitalisations hors canton, etc.)	261'793'850	234'387'500	+11,7	215'666'375
<b>36 Total</b>	<b>1'078'586'455</b>	<b>1'030'439'700</b>	<b>+4,7</b>	<b>973'816'584</b>

Les subventions accordées augmentent globalement de 48,1 millions de francs par rapport au budget 2011. Les plus fortes variations concernent l'Université (+5,2 millions) dues à des augmentations de subventions fédérales et intercantionales, le fonds des eaux (+4,1 millions), les hospitalisations dans le canton et hors du canton (+6,2 millions), les prestations complémentaires AVS (+5,3 millions), les entreprises de transport (+6,6 millions), NOMAD (+2,4 millions), les établissements spécialisés pour adultes (+2,5 millions), l'aide au développement économique (-3,5 millions), le CSEM (+0,7 million), l'aide matérielle (-8,9 millions), les subsides pour l'assurance-maladie (+8 millions) et l'assistance aux requérants d'asile (-1,8 million).

Le montant des subventions à la Confédération présente peu de modifications par rapport au budget 2011. La principale variation concerne le financement à la LACI par le fonds d'intégration professionnelle (+0,3 million), qui affiche une nouvelle augmentation au budget 2012 après celle du budget 2011.

Le montant des subventions accordées aux autres cantons augmente de 1,5 million de francs, soit 169%. Cette hausse s'explique par une modification de la présentation comptable de l'amortissement des appareils scientifiques et informatiques de l'Université (+1,2 million).

L'importante augmentation de 5,2 millions de francs des subsides aux communes relève avant tout de la hausse des subventions versées par le biais du fonds des eaux (+4,1 millions), qui progressent conformément aux redevances encaissées dans ce fonds. D'autres variations plus modestes concernent la participation aux services communaux dans le domaine de l'action sociale (+0,3 million), le fonds des sapeurs-pompiers (+0,3 million), le fonds de réforme des structures des communes (+1,2 million) et le fonds d'aide aux communes (-0,9 million).

La baisse de 14,4 millions de francs des subventions accordées aux propres établissements résulte de deux facteurs. Elle découle principalement d'une modification comptable, conséquence de la révision de la LAMal sur le financement hospitalier. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le coût des hospitalisations hors canton devra être financé par le canton d'origine en toutes circonstances. Dès lors, ce coût ne sera plus intégré dans la subvention à l'HNe mais dans une rubrique de subventions aux personnes physiques. Cette modification a un effet à la baisse de 31,2 millions de francs sur les subsides aux propres établissements. Cette baisse est en partie atténuée par la croissance des prestations complémentaires AVS due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+5,3 millions, co-financé par la Confédération) et par des augmentations de subventions fédérales et intercantionales plus importantes prévues pour l'Université (+4,1 millions), dont le budget 2011 tenait compte de l'utilisation d'une réserve à hauteur de 4 millions de francs.

Les subsides alloués aux sociétés d'économie mixte (+6,5 millions au total) n'enregistrent qu'une seule modification significative par rapport au budget 2011. Il s'agit de l'augmentation des subventions aux entreprises de transports (+6,6 millions), qui résulte entre autres d'une amélioration de l'offre et du remplacement de matériel roulant. Cette augmentation est en lien avec la rubrique 462300 "Part communale entreprises de transports" du service des transports, puisque les subventions aux entreprises sont également prises en charges par les communes.

Les subventions aux institutions privées augmentent globalement de 21,7 millions de francs. Cet écart s'explique en grande partie par la création du fonds d'accueil extra-familial qui enregistre une charge de 16,7 millions de francs au niveau du groupe 36. Pour rappel, conformément à la loi sur l'accueil des enfants (LAE), une partie de ces charges (environ 9,6 millions) est financée par les employeurs. Parallèlement, le budget 2012 enregistre la hausse des subventions à NOMAD (+2,4 millions), aux institutions pour adultes (+2,5 millions) et au CSEM (+0,7 million). A l'inverse, une diminution par rapport au budget 2011 apparaît au niveau de l'aide au développement économique des entreprises (-3,5 millions). Cette baisse, en partie due à la proposition pérenne "Recentrage stratégique de la promotion économique", permet de ramener le budget de la rubrique à hauteur des comptes 2010.

Le montant des aides aux personnes physiques et morales est largement influencé par la modification comptable due à la révision de la LAMal sur le financement hospitalier citée plus haut (+31,2 millions). Des variations conséquentes apparaissent également dans le domaine social au niveau de l'aide matérielle (-8,9 millions pour le canton et les communes) et des subsides pour l'assurance-maladie (+8 millions), et dans le domaine des migrations au niveau de l'assistance aux requérants d'asile (-1,8 million) et de l'assistance aux réfugiés (+0,5 million).

# Subventions redistribuées

L'examen des rubriques liées aux subventions redistribuées et à redistribuer se fait conjointement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons ou communes) et les activités qui en sont bénéficiaires (agriculture, enseignement et formation, etc.).

Subventions redistribuées	<i>Variations par rapport au budget 2011</i>			<i>Comptes 2010</i>
	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>%</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>
Confédération (agriculture, sylviculture, enseignement et formation, etc.)	88'566'700	87'825'500	+0,8	85'989'430
Cantons (politique régionale)	0	430'600	-100,0	90'000
Communes (tourisme et enseignement spécialisé)	870'000	870'000	0,0	1'717'743
<b>37 et 47 Total</b>	<b>89'436'700</b>	<b>89'126'100</b>	<b>+0,3</b>	<b>87'797'173</b>

Les subventions redistribuées évoluent de manière stable. Avec un montant total de 89,4 millions de francs au budget 2012, elles sont quasi identiques à celles du budget 2011 (89,1 millions). Nous rappelons que l'augmentation des charges (groupe 37) implique nécessairement une augmentation identique des revenus (groupe 47) et vice-versa. La variation des rubriques d'une année à l'autre est par conséquent totalement neutre pour le budget de l'Etat.

Les subventions redistribuées les plus importantes concernent les paiements directs dans le domaine de l'agriculture (75,9 millions). Ces subventions sont donc versées par la Confédération à l'Etat de Neuchâtel, qui les redistribue ensuite intégralement aux agriculteurs. Les améliorations foncières et les constructions rurales donnent également lieu à une redistribution des subventions fédérales (2,6 millions), tout comme certaines mesures au titre de l'entretien des forêts (1,7 million) et de la réduction du bruit émis par les chemins de fer (2,1 millions).

Les subventions versées par l'Office fédéral de la justice en faveur des maisons d'enfants (mineurs à problèmes, orphelins, etc.) transitent également par les comptes de l'Etat, qui redistribue ces subsides aux institutions concernées. Les subventions qui seront versées en 2012 atteignent 3,5 millions de francs.

Jusqu'à fin 2011, le canton de Neuchâtel est responsable de la gestion financière de certains volets intercantonaux en matière de politique régionale. Cela signifie qu'il reçoit et gère la participation fédérale pour l'ensemble des cantons partenaires. Cela explique les 430'600 francs qui sont inscrits au budget 2011 des subventions redistribuées, au titre des cantons. Dès 2012, par souci de simplification des flux financiers, chaque canton versera directement les participations fédérales aux porteurs de projets (utilisation d'une autre rubrique budgétaire).

S'agissant finalement des subventions provenant des communes, elles concernent les parts en faveur de Tourisme neuchâtelois (870'000 francs). En 2010, des montants relatifs à la participation des communes aux trois écoles spécialisées figuraient encore dans cette catégorie. Dès 2011, la facturation se fait directement par ces institutions.

# Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques ne peut se faire que conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution par voie budgétaire figurant dans les opérations internes.

## OPÉRATIONS INTERNES

	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Ecart %	Comptes 2010 Fr.
Bonifications budgétaires aux fonds	18'965'000	19'290'000	-1,7	14'259'713
Transferts interservices et interfonds	29'506'120	14'210'000	+107,6	13'991'389
Prélèvements budgétaires dans les fonds	7'135'873	3'503'500	+103,7	5'238'249
<b>39 et 49 Total</b>	<b>55'606'993</b>	<b>37'003'500</b>	<b>+50,3</b>	<b>33'489'351</b>

L'augmentation importante des transferts interservices et interfonds est essentiellement due à la prise en charge des primes d'assurance maladie des bénéficiaires de l'aide matérielle, par le service de l'action sociale, pour un montant de 15 millions de francs.

L'augmentation de la bonification au fonds pour l'intégration professionnelle est destinée à couvrir les dépenses de l'année courante. Les possibilités de prélèvement à la fortune du fonds sont restreintes.

La diminution de la bonification au fonds de promotion de l'économie découle de la proposition de mesure pérenne intitulée "recentrage de la stratégie en matière de développement et de promotion économique" présentée à la page 73 du rapport 11.036 relatif au redressement des finances de l'Etat.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Ecart Fr.	Comptes 2010 Fr.
Fonds d'aide aux communes	3'600'000	2'700'000	+900'000	0
Fonds de politique régionale	710'000	1'550'000	-840'000	2'000'000
Fonds des routes communales	1'250'000	834'000	+416'000	813'713
Fonds d'aide au logement	1'047'000	1'500'000	-453'000	1'550'000
Fonds des mensurations officielles	150'000	0	+150'000	0
Fonds cantonal de l'énergie	0	0	0	3'000'000
Fonds de promotion de l'économie	4'457'300	8'510'000	-4'052'700	5'950'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	7'254'700	3'600'000	+3'654'700	650'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	300'000	400'000	-100'000	130'000
Fonds d'encouragement cinématographique	196'000	196'000	0	166'000
<b>Total</b>	<b>18'965'000</b>	<b>19'290'000</b>	<b>-325'000</b>	<b>14'259'713</b>

## ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS À LA FORTUNE DES FONDS

	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
380 Attributions à la fortune des fonds	2'866'408	2'635'500	3'723'876
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds	20'984'687	24'667'400	23'202'237
<b>Variation annuelle de la fortune des fonds</b>	<b>-18'118'279</b>	<b>-22'031'900</b>	<b>-19'478'361</b>

La diminution des prélèvements à la fortune des fonds est étroitement liée au volume des charges supportées notamment par le fonds destiné aux réformes de structures des communes, le fonds des eaux, le fonds cantonal de l'énergie, le fonds d'intégration professionnel et le fonds de promotion de l'économie.

## ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
381 Attributions aux réserves	600'000	580'000	43'585'194
./. 481 Prélèvements aux réserves	19'299'646	12'886'200	4'160'133
<b>Variation annuelle des réserves</b>	<b>-18'699'646</b>	<b>-12'306'200</b>	<b>+39'425'061</b>

Les attributions aux réserves sont les suivantes: Fr.

- Réserve de la dîme de l'alcool 600'000

Les prélèvements aux réserves sont les suivants:

- SIEN, entité neuchâteloise 294'000  
- Provision pour travaux archéologiques relatifs à l'A5 60'646  
- Réserve pour investissements d'intérêt économique 12'000'000  
- Provision ODM (service des migrations) 1'145'000  
- Réserve pour l'université 1'500'000  
- Réserve pour matériel roulant 4'300'000

# Recettes fiscales

Recettes fiscales	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Variations par rapport au budget 2011 %	Comptes 2010 Fr.
Impôt sur revenu et fortune (y compris impôt à la source et travailleurs frontaliers)	762'000'000	750'000'000	+1,6	752'757'604
Impôt sur bénéfice et capital	152'000'000	137'000'000	+10,9	129'420'211
Impôt foncier	5'900'000	5'500'000	+7,3	5'932'094
Impôt sur gains en capital / immobiliers	20'750'000	20'000'000	+3,8	20'826'670
Droits de mutations	26'500'000	24'750'000	+7,1	27'691'694
Impôt sur successions et donations	19'500'000	19'000'000	+2,6	16'533'585
Taxes sur véhicules et bateaux	43'109'700	43'311'400	-0,5	42'269'473
<b>40 Total</b>	<b>1'029'759'700</b>	<b>999'561'400</b>	<b>+3,0</b>	<b>995'431'331</b>

## *Impôt direct des personnes physiques*

L'amélioration de la conjoncture va se traduire par l'augmentation des revenus. En effet, les salaires 2011 déterminés sur la base de la situation économique 2010 seront plus élevés que ceux de 2010, lesquels ont été déterminés selon la situation économique 2009.

Sur la base des taxations 2010 et des perspectives économiques, le service des contributions a estimé à 728 millions de francs les recettes fiscales des personnes physiques en 2012. Cela représente une progression d'environ 1,7% des recettes des personnes physique par rapport au budget 2011. Les revenus des indépendants devraient également refléter la bonne conjoncture 2011. Les taxations 2011 sont examinées en 2012 et les acomptes 2012 suivront dans la majorité des cas les chiffres de la dernière taxation. Au vu des incertitudes planant sur l'économie européenne et mondiale, il faut être conscient qu'il est difficile d'établir des chiffres précis et d'évaluer les recettes dans ce contexte.

Les recettes découlant de l'impôt des frontaliers devraient être stables et avoisiner les 7 millions de francs, montant qui correspond aux versements effectués par la France ces deux dernières années.

L'impôt à la source devrait rester stable.

## *Impôt direct des personnes morales*

L'effet de la réforme de l'imposition des personnes morales et la bonne conjoncture se traduit par une augmentation des recettes fiscales. Malgré les incertitudes économiques et la force du franc suisse, nous pensons que les comptes des sociétés 2011 devraient être bons. Il est probable que nous enregistrerons un ralentissement au niveau de la conjoncture économique. Cela engendrera peut être quelques adaptations des acomptes pour certaines sociétés. Malgré cela, nous tablons sur une progression de nos recettes des personnes morales.

Si l'économie mondiale devait traverser une nouvelle crise économique, les résultats des entreprises seraient alors moins bons que prévu. Comme nous l'avons constaté lors de la dernière crise, il est très difficile d'évaluer l'impact d'une mauvaise conjoncture sur les recettes fiscales.

## *Impôt foncier*

L'impôt foncier comprend l'impôt grevant les immeubles de placement des personnes morales et celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Le montant de cet impôt fluctue peu. Le montant porté au budget correspond au montant moyen sur les dernières années.

*Impôt sur les gains immobiliers  
et droits de mutations (lods)*

Le produit de ces deux impôts devrait enregistrer une progression. Cette évolution est constatée depuis plusieurs années. Le bâtiment est toujours un placement considéré comme une valeur sûre. Le bas niveau des taux d'intérêts rend l'accès à la propriété plus aisé.

*Autres recettes*

De par leur nature imprévisible, les recettes des impôts sur les successions et les donations ont été évaluées de manière prudente sur la base de l'évolution moyenne de ces dernières années. Les taxes sur les véhicules ne devraient pas beaucoup varier.

## RECETTES FISCALES COMPARÉES AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	<i>Budget 2012 Fr.</i>	<i>Budget 2011 Fr.</i>	<i>Comptes 2010 Fr.</i>	<i>Comptes 2009 Fr.</i>	<i>Comptes 2008 Fr.</i>
<i>Produit de l'impôt direct cantonal</i>					
Impôt direct personnes physiques <sup>1)</sup>	762'000'000	750'000'000	752'757'604	751'008'975	748'760'472
Impôt direct personnes morales	152'000'000	137'000'000	129'420'211	107'469'908	122'644'296
<b>Total</b>	<b>914'000'000</b>	<b>887'000'000</b>	<b>882'177'815</b>	<b>858'478'883</b>	<b>871'404'768</b>
Impôt foncier	5'900'000	5'500'000	5'932'094	5'967'633	6'643'437
Impôt sur gains en capital / immobiliers	20'750'000	20'000'000	20'826'670	23'376'611	21'989'464
Droits de mutations	26'500'000	24'750'000	27'691'694	27'161'340	27'052'487
Impôts sur successions et donations	19'500'000	19'000'000	16'533'585	24'261'320	22'128'109
Recettes fédérales:					
- Impôt fédéral direct <sup>2)</sup>	61'000'000	45'000'000	48'144'544	46'118'730	55'182'248
- Impôt anticipé et taxe d'exemption	10'274'000	8'796'000	11'046'575	10'368'889	15'017'073
- Droits sur les carburants	9'541'000	10'074'000	10'326'365	10'787'768	10'699'281
- Redevance poids lourds	10'276'000	9'302'000	9'964'702	10'110'656	11'360'318
- Régie des alcools	600'000	580'000	622'395	629'494	601'771
Taxes sur véhicules, cycles et bateaux	43'109'700	43'311'400	42'269'473	43'016'889	42'157'395

1) Y compris l'impôt à la source et les impôts des travailleurs frontaliers (versements compensatoires) ;

2) La part des cantons à l'IFD est passée de 30% à 17% en 2008 (RPT).

# Revenus des biens

Revenus des biens	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Variations par rapport au budget 2011 %	Comptes 2010 Fr.
Banques	703'000	938'000	-25,1	663'752
Créances	10'061'500	9'720'000	+3,5	9'443'096
Titres	1'043'800	823'300	+26,8	1'888'064
Immeubles du patrimoine financier	536'000	719'000	-25,5	543'496
Gains sur placements	4'902'500	4'820'000	+1,7	10'699'208
Prêts du patrimoine administratif	300	2'500	-88,0	205
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	23'500'000	23'350'000	+0,6	30'100'000
Immeubles du patrimoine administratif	7'630'750	6'624'900	+15,2	8'480'537
Autres revenus	1'003'000	26'050'000	-96,1	124'005
<b>42 Total</b>	<b>49'380'850</b>	<b>73'047'700</b>	<b>-32,4</b>	<b>61'942'363</b>

Les revenus des biens diminuent globalement de 23,7 millions de francs par rapport au budget 2011 et de 12,6 millions de francs par rapport aux comptes 2010.

Au niveau des autres revenus, l'importante diminution provient principalement de l'agio, lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'Etat prévu en 2011, d'un montant total de 25 millions de francs.

Le centre financier autofinancé CPLN-projets, suite à un changement de méthode de budgétisation (+0,8 million), contribue à l'augmentation des revenus d'immeubles du patrimoine administratif.

# Contributions

Contributions	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Variations par rapport au budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Emoluments administratifs	31'797'250	30'214'700	+5,2	29'909'865
Ecolages	13'571'600	12'972'100	+4,6	12'268'911
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	24'789'800	20'420'700	+21,4	21'608'189
Ventes	5'749'000	6'067'000	-5,2	5'934'272
Dédommagements de tiers	20'165'997	20'080'900	+0,4	21'881'714
Amendes	20'496'000	21'816'200	-6,1	17'626'790
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	3'863'990	2'872'300	+34,5	3'303'593
Autres contributions	21'951'100	11'064'700	+98,4	15'309'678
<b>43 Total</b>	<b>142'384'737</b>	<b>125'508'600</b>	<b>+13,4</b>	<b>127'843'012</b>

Par rapport au budget 2011, les revenus provenant des contributions augmentent globalement de 16,9 millions de francs.

Au niveau des amendes, la police neuchâteloise prévoit une diminution de 1,3 million de francs par rapport au budget 2011.

La proposition pérenne, du rapport sur le redressement des finances, prévoyant l'introduction d'une redevance sur la consommation d'électricité dans le cadre de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique, augmente les autres redevances d'utilisation et prestations de services de 4,8 millions de francs, alors que le transfert du service de la gérance des immeubles à Prévoyance.ne en 2012 les diminue de 1,3 million de francs.

Les autres contributions augmentent principalement en raison des contributions employeurs (+9,6 millions) instaurées à la création du fonds d'accueil extra-familial, conformément à la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE).

## Parts et recettes sans affectation

Parts et recettes sans affectation				
	Budget 2012 Fr.	Budget 2011 Fr.	Variations par rapport au budget 2011 %	Comptes 2010 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	9'595'984	14'005'000	-31,5	10'989'000
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	23'994'000	22'924'000	+4,7	22'607'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	16'667'000	14'124'000	+18,0	12'972'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'833'000	108'833'000	0,0	108'834'125
Impôt fédéral direct	61'000'000	45'000'000	+35,6	48'144'544
Impôt anticipé	9'624'000	8'146'000	+18,1	10'271'255
Impôt épargne UE	389'000	475'000	-18,1	471'724
Taxe d'exemption du service militaire	650'000	650'000	0,0	775'320
Bénéfice de la Banque nationale suisse	14'800'000	36'980'000	-60,0	36'601'452
Droits sur les carburants	9'541'000	10'074'000	-5,3	10'326'365
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	600'000	580'000	+3,4	622'395
Redevance poids lourds	10'276'000	9'302'000	+10,5	9'964'702
Taxe parking	2'500'000	0		0
<b>44 Total</b>	<b>268'469'984</b>	<b>271'093'000</b>	<b>-1,0</b>	<b>272'579'882</b>

La part du canton aux recettes sans affectation baisse de 1%, soit une diminution de recette de 2,6 millions de francs par rapport au budget 2011.

Le montant total des paiements compensatoires qui seront versés en 2012 au canton de Neuchâtel au titre de la RPT s'élève à 159,1 millions de francs contre 159,9 millions de francs de francs au budget 2011. L'augmentation de l'indice des ressources du canton de Neuchâtel, de 94,1 à 96,0 points entre 2011 et 2012, a pour conséquence une diminution des montants reçus au titre de la péréquation des ressources (-4,4 millions). A l'inverse, le montant alloué au canton pour la compensation des charges excessives présente quant à lui une hausse, passant de 37 à 40,7 millions de francs. La compensation des cas de rigueur reste inchangée.

Différents impôts perçus par la Confédération (IFD, impôt anticipé, régie des alcools et redevance poids lourds) devraient être en augmentation selon les estimations de l'Administration fédérale des finances.

La part du canton au bénéfice de la BNS s'élève à 40% du montant de 2010.

La révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) devrait permettre, dès 2012, de prélever une taxe parking dans les centres commerciaux. Les recettes sont estimées à 2,5 millions de francs pour le canton.

# Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques				
	<i>Budget 2012</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Variations par rapport au budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Confédération (asile, CNIP, entretien A5, établissements militaires, etc.)	4'565'000	4'414'400	+3,4	4'151'802
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	31'784'481	32'176'300	-1,2	34'655'097
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	12'652'562	13'367'400	-5,3	12'509'811
<b>45 Total</b>	<b>49'002'043</b>	<b>49'958'100</b>	<b>-1,9</b>	<b>51'316'710</b>

Les dédommagements de collectivités publiques diminuent de 1 million de francs par rapport au budget 2011.

L'augmentation des indemnités en provenance de la Confédération (+0,2 million) s'explique principalement par une hausse de 0,3 million de francs dans le domaine de la sécurité civile et militaire, compensée en partie par une baisse de 0,2 million de francs dans le domaine de la police neuchâteloise.

Les dédommagements des autres cantons sont moins importants qu'au budget 2011 (-0,4 million). Une augmentation de 2 millions de francs des contributions dans le domaine de l'Université est enregistrée, due à des augmentations des subventions intercantionales. D'un autre côté, les participations pour l'utilisation des équipements et de l'infrastructure de la HE-ARC disparaissent à partir de 2012 (-2,4 millions) car les montants seront désormais payés par la HES. Par conséquent, les cantons n'effectueront plus de paiements à ce titre.

Les indemnités versées par les communes diminuent de 0,7 million de francs. Une baisse de 1,2 million de francs est enregistrée dans le cadre des mandats de prestations de la police de proximité. En revanche, le montant des indemnités des communes versé au titre des documents d'identité augmente de 0,4 million de francs.

# Subventions acquises

Subventions acquises	<i>Budget 2012</i> Fr.	<i>Budget 2011</i> Fr.	<i>Variations</i> <i>par rapport au</i> <i>budget 2011</i> %	<i>Comptes 2010</i> Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	156'527'186	151'618'900	+3,2	152'969'111
Cantons	7'385'000	0		143'000
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	98'706'800	88'135'300	+12,0	79'140'479
Propres établissements (ECAP, etc.)	1'444'800	1'370'400	+5,4	1'093'487
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	4'071'000	1'835'200	+121,8	4'103'969
<b>46 Total</b>	<b>268'134'786</b>	<b>242'959'800</b>	<b>+10,4</b>	<b>237'450'046</b>

Les subventions acquises augmentent globalement de 25,2 millions de francs par rapport au budget 2011.

La hausse de 4,9 millions de francs des subventions de la Confédération est due pour l'essentiel à l'augmentation des subventions dévolues aux primes d'assurance-maladie (+1,5 million), aux prestations complémentaires AVS (+3,3 millions), au service de l'emploi (+1 million) et à l'Université (+2,3 millions) due à une augmentation de la subvention fédérale. Les montants supplémentaires relatifs aux primes LAMal et au PC AVS sont en lien direct avec l'augmentation de ces prestations enregistrée dans le groupe 36. Quelques subventions fédérales sont également prévues à la baisse, en particulier le subventionnement au fonds des mensurations officielles (-0,6 million) et au fonds cantonal de l'énergie (-1 million), ainsi que les forfaits pour les requérants d'asile (-1,2 million, en lien avec la diminution dans le groupe 36).

Les 7,4 millions de francs enregistrés dans les subventions acquises des cantons résultent de l'opération comptable par laquelle le canton alimente le nouveau fonds d'accueil extra-familial, conformément au financement prévu par la loi sur l'accueil des enfants (LAE).

Les subventions reçues des communes s'accroissent de 10,6 millions de francs par rapport au budget 2011. Cet accroissement tient d'une part de deux propositions pérennes (rapport 11.036) relatives à la participation des communes au fonds d'intégration professionnel (+2,3 millions) et aux subsides d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale (augmentation nette de 3,7 millions de francs de la part communale à l'aide matérielle). D'autre part, l'accroissement relève de l'augmentation du montant de la part communale aux entreprises de transport (+3,4 millions), en lien direct avec l'augmentation des subventions à ces entreprises.

Dans le chapitre des autres subventions, il faut noter la réintroduction de la subvention pour les organisations sportives, dont le financement est assuré par la loterie romande (2 millions provenant du Sport-toto), puisque ces types d'aides ne sont pas sortis du giron de l'Etat comme il était prévu lors de l'établissement du budget 2011.

# Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous, qui résume celui qui figure en fin de publication, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités (ou domaines fonctionnels) se fait sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques. Le classement des rubriques fait parfois l'objet de modifications en cours d'exercice. Les montants concernant l'avant-dernier budget sont alors recalculés de manière rétroactive, de façon à prendre en compte ces modifications et permettre ainsi une meilleure comparaison entre les deux années.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Budget 2012		Budget 2011	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	68,2	5,3	63,5	4,9
Sécurité publique	80,7	6,2	81,2	6,3
Enseignement et formation	404,0	31,2	395,8	30,8
Culture et loisirs	14,5	1,1	14,7	1,1
Santé	335,6	25,9	328,3	25,6
Prévoyance sociale	283,6	21,9	278,9	21,7
Trafic	79,8	6,2	90,3	7,0
Protection et aménagement de l'environnement	7,5	0,6	8,1	0,6
Économie publique	20,3	1,6	23,9	1,9
Sous-total	1'294,3	100,0	1'284,8	100,0
Finances et impôts	-1'273,4		-1'269,4	
<b>Total (excédent de charges)</b>	<b>20,9</b>		<b>15,4</b>	

Avec une part de 31,2%, le secteur de l'enseignement et de la formation demeure le plus important. Il est suivi par celui de la santé (25,9%) et celui de la prévoyance sociale (21,9%). A eux trois, ces secteurs absorbent donc plus des trois quarts des charges nettes de l'Etat.

L'augmentation des charges nettes du secteur "Administration générale" (+4,7 millions) provient essentiellement de la non comptabilisation, au budget 2012 des secrétariats généraux, d'un écart statistique sur les charges de personnel. Rappelons qu'il avait été tenu compte au budget 2011 d'une charge négative globale de 7,6 millions à ce titre, dont 4,7 millions concernent le domaine "Administration générale". Signalons également que ce dernier comprend un revenu extraordinaire de 12 millions de francs qui concerne à la fois le budget 2012 et le budget 2011 puisque le prélèvement à la réserve pour équipements, constituée dans le cadre de la clôture des comptes 2009, a été reporté d'une année.

Le secteur "Sécurité publique" ne varie pas de manière importante. A noter que les amendes figurant au budget du service de la justice, ainsi que la part communale qui est reversée, font dorénavant partie de ce domaine fonctionnel (auparavant sous finances et impôts).

Les charges nettes du secteur "Enseignement et formation" augmentent de 8,2 millions de francs entre le budget 2012 et le budget 2011. Cet écart peut s'expliquer par une subvention plus importante versée par le canton à l'Université (le budget 2011 tenait compte de l'utilisation d'une réserve à hauteur de 4 millions), par un amortissement extraordinaire de 2 millions de francs concernant la Cité universitaire (transfert à Cité AIFEN) et par une augmentation globale des charges au niveau de l'enseignement spécialisé (honoraires orthophonie ambulatoire et subsides versés aux institutions dans le canton).

Comme déjà expliqué ci-dessus (cf. *Administration générale*), l'absence en 2012 d'un écart statistique sur les charges de personnel entraîne, par le biais du DECS, une péjoration de 2,9 millions pour le domaine "Enseignement et formation" par rapport au budget 2011.

Les charges nettes du secteur "Santé" augmentent de 7,3 millions de francs en comparaison du budget 2011. Les subventions accordées en faveur des soins physiques (HNe et autres hôpitaux répertoriés) et ambulatoires (maintien à domicile) justifient en bonne partie cet écart.

Malgré une augmentation relative pour le moins modeste du domaine "Prévoyance sociale" (+1,7% ou 4,7 millions), plusieurs rubriques présentent des variations élevées entre le budget 2011 et le budget 2012. La diminution importante des charges d'aide matérielle et les effets liés au nouveau partage proposé, avec les communes, des subsides d'assurance-maladie concernant les bénéficiaires de l'aide matérielle (12,6 millions d'amélioration nette au total) sont en bonne partie compensés par l'évolution à la hausse de plusieurs subsides octroyés par le canton: primes d'assurance-maladie (+8 millions), institutions spécialisées pour adultes (+2,5 millions), prestations complémentaires AVS (+2 millions). En matière d'intégration professionnelle, la diminution du prélèvement à la fortune du fonds de 5,4 millions par rapport au budget 2011 induit une bonification budgétaire accrue à celui-ci.

La diminution importante de 10,5 millions de francs des charges nettes du secteur "Trafic" provient avant tout de la baisse de 8,4 millions de francs des amortissements du service des ponts et chaussées, qui elle-même trouve son origine au travers des dépenses d'investissement moins importantes en 2011. En termes de variations significatives, mentionnons encore l'augmentation des subventions versées aux entreprises de transports (+3,1 millions, montant net compte tenu de la part communale), la proposition d'introduire une taxe parking (augmentation des revenus de 2,5 millions) et la dissolution de la réserve de 4,3 millions constituée lors de la clôture des comptes 2010 pour le matériel roulant.

Le secteur "Protection et aménagement de l'environnement" ne présente pas d'écarts significatifs entre les deux budgets. Signalons que le produit de la redevance cantonale sur l'eau potable, comptabilisée dans le fonds des eaux (recette affectée), fait dorénavant partie de ce domaine (auparavant sous finances et impôts).

Le secteur "Economie publique" voit ses charges nettes diminuer de 3,6 millions de francs par rapport au budget 2011, notamment en raison de la baisse des charges liée à la mesure pérenne "recentrage de la promotion économique. Un prélèvement plus important à la fortune du fonds de promotion de l'économie pour financer les dépenses de celui-ci explique cette évolution entre les budgets 2011 et 2012. A noter encore que l'importante diminution du prélèvement à la fortune du fonds de l'énergie (près de 4 millions) est compensée par la proposition d'introduire une nouvelle redevance sur la consommation d'électricité.

Enfin l'amélioration contenue de près de 4 millions de francs constatée dans le secteur "Finances et impôts" ne traduit que partiellement des variations importantes par rapport aux différentes catégories de revenus: recettes fiscales personnes physiques (+15 millions), recettes fiscales personnes morales (+12 millions), part à l'impôt fédéral direct (+16 millions), part au bénéfice de la BNS (-22,2 millions). Signalons encore que les charges liées aux intérêts passifs diminuent de 3,1 millions de francs et que le budget 2011 comptabilisait une recette extraordinaire de 25 millions de francs au titre de l'agio lié au remboursement d'une partie du capital de dotation de la BCN. Compte tenu de tous ces éléments, les revenus nets du groupe "Finances et impôts" sont, au final, quasi identiques à ceux du budget 2011 avec un montant total d'environ 1,27 milliard de francs.

# Budget des investissements

**Résultats** Les résultats des derniers exercices et des budgets 2012 et 2011 se présentent comme suit:

Budget des investissements (En milliers de francs)	Budgets		Comptes				
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Dépenses d'investissements	102'283	129'664	95'332	92'254	141'335	102'359	132'651
./. Recettes	46'287	46'099	43'298	42'422	50'237	58'995	83'587
Dépenses nettes	55'996	83'565	52'034	49'832	91'098	43'364	49'064
./. Amortissements à charge du compte de fonctionnement	60'169	74'594	78'063	80'904	84'772	77'107	78'914
Variation nette du bilan	-4'173	8'971	-26'029	-31'072	6'326	-33'743	-29'850

Les dépenses brutes sont inférieures de 27,4 millions de francs par rapport à celles prévues au budget 2011 et les dépenses nettes diminuent de 27,6 millions de francs.

Dans le but de respecter les mécanismes du frein à l'endettement, un effort tout particulier a été fourni au niveau du compte des investissements. La capacité d'investissement pour le budget 2012 étant fortement limitée, des choix importants ont dû être faits.

Les crédits en cours de réalisation, affichent des dépenses nettes à hauteur de 52,6 millions de francs contre 71,1 millions au budget 2011 (-18,5 millions).

Les principaux projets retenus sont les suivants:

- "Etude et construction du bâtiment de la microtechnique, Microcity" (26,4 millions);
- "Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier" (6,4 millions);
- "Part cantonale aux dépenses pour la route A5, construction du tunnel de Serrières" (4,8 millions);
- "Entretien constructif des routes cantonales, des ouvrages d'art et des cours d'eau" (4,4 millions);
- "Rénovation des bâtiments nécessaire au transfert des filières du CPLN au CIFOM" (2,4 millions);
- "Assainissement et renforcement de cinq ouvrages d'art" (2 millions);
- "Redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat" (1,5 million);
- "Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon, à la Chaux-de-Fonds" (1,5 million).

En ce qui concerne les crédits à solliciter, les dépenses nettes se montent à 3,4 millions de francs au budget 2012 contre 12,5 millions au budget 2011. Comme cité précédemment et au vu des moyens limités à disposition, très peu de projets ont donc pu être retenus. Le seul crédit important porté au budget, concerne l'assainissement global du CPLN pour un montant de 2,5 millions de francs.

**Récapitulation des investissements par département et par objet**

Récapitulation des investissements par départements et par objets	<b>Budget 2012</b>			<b>Budget 2011</b>			<b>Comptes 2010</b>		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Par départements</i>									
Autorités	1'500'000	0	1'500'000	2'400'000	0	2'400'000	161'942.95	0.00	161'942.95
Préposé gestion information	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00
CCFI	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00
Autorités judiciaires	0	0	0	1'055'000	0	1'055'000	0.00	0.00	0.00
Justice, sécurité et finances	9'647'000	1'103'856	8'543'144	13'520'000	1'308'100	12'211'900	10'116'151.51	847'130.30	9'269'021.21
Santé et affaires sociales	0	0	0	0	0	0	512'773.00	0.00	512'773.00
Gestion du territoire	59'064'900	44'668'000	14'396'900	72'205'200	44'485'800	27'719'400	61'807'294.08	37'528'545.13	24'678'727.95
Economie	0	115'000	-115'000	10'180'000	115'000	10'065'000	2'522'267.75	115'000.00	2'407'267.75
Education, culture et sports	32'071'300	400'000	31'671'300	30'304'200	190'000	30'114'200	20'211'332.95	4'807'370.00	15'003'983.95
<b>Total</b>	<b>102'283'200</b>	<b>46'286'856</b>	<b>55'996'344</b>	<b>129'664'400</b>	<b>46'098'900</b>	<b>83'565'500</b>	<b>95'331'762.24</b>	<b>43'298'045.43</b>	<b>52'033'716.81</b>
<i>Par objets</i>									
Bâtiments, constructions et équipements	41'609'300	1'520'856	40'088'444	51'838'400	1'498'100	50'340'300	33'972'682.15	5'868'885.30	28'103'796.85
Routes cantonales	7'900'000	0	7'900'000	14'120'000	2'340'000	11'780'000	11'848'573.00	4'241'346.05	7'607'226.95
Route nationale 5	41'200'000	36'315'000	4'885'000	42'050'000	37'136'000	4'914'000	30'512'520.70	27'066'070.08	3'446'450.62
Correction et régulation des eaux	0	0	0	1'640'000	560'000	1'080'000	331'789.05	33'142.45	298'646.60
Epuration des eaux	8'200'000	7'600'000	600'000	4'490'000	3'490'000	1'000'000	5'225'447.20	5'225'447.20	0.00
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	0	0	0	2'800'000	0	2'800'000	1'966'654.50	0.00	1'966'654.50
Bâtiments scol. communaux et installations sportives	117'000	0	117'000	2'266'200	0	2'266'200	2'207'794.25	0.00	2'207'794.25
Entreprises de transports privées, aéroports	537'700	366'000	171'700	5'584'700	309'800	5'274'900	5'536'576.40	503'199.00	5'033'377.40
Divers	2'719'200	485'000	2'234'200	4'875'100	765'000	4'110'100	3'729'724.99	359'955.35	3'369'769.64
<b>Total</b>	<b>102'283'200</b>	<b>46'286'856</b>	<b>55'996'344</b>	<b>129'664'400</b>	<b>46'098'900</b>	<b>83'565'500</b>	<b>95'331'762.24</b>	<b>43'298'045.43</b>	<b>52'033'716.81</b>

# Conclusions

Le budget 2012 s'inscrit encore dans un contexte économique favorable, mais qui pourrait très rapidement se dégrader au cours de ces prochains mois.

Notre bonne maîtrise des charges ne doit pas masquer notre vulnérabilité face aux facteurs extérieurs auxquels nous sommes confrontés.

Notre volonté de redresser les finances ne doit pas faiblir. Les réformes doivent se poursuivre, notamment dans le secteur subventionné et par la mise en place d'outils de pilotage performants.

Ce n'est que par une rigueur financière affirmée que nous serons à même de résister aux aléas sur lesquels nous n'avons pas d'emprise, et de dégager les ressources nécessaires pour financer - avec votre appui et celui des autres collectivités publiques -, les projets porteurs qui façonneront notre avenir.

C'est sur ces considérations que nous vous demandons d'accepter le budget présenté pour l'exercice 2012.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 septembre 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*

*La chancelière,*

G. ORY

S. DESPLAND

# Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2012

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition du Conseil d'Etat, du 21 septembre 2011, décrète:

**Article premier** Le budget général de l'Etat pour l'année 2012 est adopté. Ce budget se résume comme suit:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges	2'019'214'892	
Total des revenus		1'998'318'126
Excédent de charges		20'896'766
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	102'283'200	
Total des recettes		46'286'856
Investissements nets		
<i>Financement</i>		
Investissements nets	55'996'344	
Amortissements du patrimoine administratif (autofinancement)		60'189'271
Excédent de charges du compte de fonctionnement	20'896'766	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	36'817'925	
Insuffisance de financement		53'521'764

- Art. 2**
- 1) Le présent décret n'est pas soumis au référendum.
  - 2) Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,*

*Les secrétaires,*

## Valeurs limites selon le frein à l'endettement

---

*Budget 2012*

---

### ***Budget de fonctionnement***

<b>Valeur limite</b>		<b>2%</b>
Total des revenus		1'998'318'126
./. subventions à redistribuer (47)	-	89'436'700
./. imputations internes (49)	-	55'606'993
Revenus déterminants		1'853'274'433
Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)		<u>37'065'489</u>
Excédent de charges prévu		20'896'766
<b>Excédent de charges en % des revenus</b> (exc. de charges / rev. déterminants * 100)		<b><u>1.13%</u></b>

### ***Budget des investissements***

<b>Valeur limite</b>		<b>70%</b>
Amortissements du patrimoine administratif		60'189'271
./. excédent de charges	-	20'896'766
Marge d'autofinancement		39'292'505
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)		<u>56'132'150</u>
Investissements nets prévus		55'996'344
<b>Degré d'autofinancement des investissements</b> (marge autofinancement / invest. nets * 100)		<b><u>70.17%</u></b>

# Variations de l'effectif du personnel entre le budget 2011 et le budget 2012

Annexe 2

## Résumé des variations

	Budget 2012	Budget 2011	EPT VARIATION TOTALE
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>			
Préposé à la gestion de l'information	0.80	0.80	
Contrôle cantonal des finances	8.70	8.74	-0.04
Pouvoir judiciaire	81.04	79.95	1.09
Chancellerie	45.10	40.60	4.50
DJSF	921.72	913.65	8.07
DSAS	130.10	128.30	1.80
DGT	370.64	366.97	3.67
DEC	387.90	387.91	-0.01
DECS	344.41	359.04	-14.63
<b>TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>	<b>2'290.41</b>	<b>2'285.96</b>	<b>4.45</b>
<b>MAGISTRATS (sans suppléances)</b>			
Conseil d'Etat	5.00	5.00	
Pouvoir judiciaire	42.50	42.93	-0.43
<b>TOTAL MAGISTRATS</b>	<b>47.50</b>	<b>47.93</b>	<b>-0.43</b>
<b>TOTAL PERSONNEL ETAT (administratif + magistrats)</b>	<b>2'337.91</b>	<b>2'333.89</b>	<b>4.02</b>

Avec la mise en place l'année dernière (budget 2011) du nouvel outil de budgétisation, les règles de gestion interne en matière de comptabilisation des effectifs ont été clarifiées. Les effectifs se basent donc sur les rubriques budgétaires 301000 (personnel administratif et d'exploitation) et 302000 (magistrats). Pour rappel, le service des ressources humaines n'effectue pas le suivi de l'effectif enseignant.

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2011 à 2012 de 2333,89 EPT à 2337,91 (équivalents plein temps), soit une augmentation de 4,02 EPT. Cette variation représente 0,17% par rapport à l'effectif 2011.

D'un point de vue analytique on peut relever que le projet "redressement des finances et adaptation des structures" nécessite une augmentation de 3,8 EPT (voir Chancellerie, centre de coût 1110 dans le détail des variations). En diminuant ce besoin spécifique en ressources de la variation totale, la différence 2011-2012 se résume à 0,2 EPT (4,02 - 3,8). Sur cette base il est donc possible d'affirmer que l'effectif global de l'administration reste stable.

Les variations les plus significatives sont détaillées ci-après:

Au **Pouvoir judiciaire**, la baisse de 0,43 EPT au niveau des magistrats (ministère public) est fictive car il s'agit d'une clarification du mode de comptabilisation. La hausse de 1,09 EPT pour la partie administrative correspond essentiellement à la budgétisation d'un substitut au ministère public et d'un responsable administratif pour le tribunal cantonal.

A la **Chancellerie d'Etat**, l'augmentation de 4.5 EPT correspond au besoin de postes pour le projet de redressement des finances et adaptation des structures (3.8 EPT) et au rattachement du poste des affaires extérieures (0.7 EPT) qui passera du service de l'économie au secrétariat général de la chancellerie.

Au **DJSF**, l'augmentation de 8.07 EPT tient à différents besoins: 5.2 postes au SIEN (chefs de projet, consultants, administrateurs systèmes), 3.9 postes essentiellement administratifs à la police tout comme 3.3 postes au service pénitentiaire, 2.8 postes au service des contributions. A noter une baisse significative de 10.5 EPT au service de la gérance des immeubles qui verra son personnel transféré à prévoyance.ne au 1.1.2012. Seul un poste subsiste dans le centre de coût actuel pour assurer les tâches de gestion des prestations de l'Etat.

Au **DSAS**, l'augmentation globale de 1.8 EPT est le fruit de petites variations interservices. 1.5 poste supplémentaire de collaborateur scientifique est budgété au service des institutions pour adultes et mineurs tout comme 1.7 poste au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (dont un poste d'économiste). Des diminutions sont aussi à constater, 1 poste de chargé de mission au secrétariat du département ainsi qu'un poste au service de l'action sociale. Le solde correspond à des variations de taux d'activité ou encore à un besoin de 0.3 EPT de collaboratrice spécialisée pour l'office des bourses.

Au **DGT**, l'augmentation de 3,67 EPT est répartie entre différentes entités: 1.4 poste au service de l'aménagement du territoire (dessinateur, collaborateur AL), 1 poste au service de la faune forêts et nature, 1 poste de concierge pour le secteur entretien du service de l'intendance des bâtiments, 0.5 poste de collaboratrice scientifique pour le service des transports.

Au **DEC**, l'équilibre prévaut même si différents mouvements internes sont à noter, dont le rattachement du SSRT (service de surveillance et des relations au travail) au service de l'emploi avec une économie de 3.8 EPT à la clé. Dans un sens inverse, l'office de la statistique (5 EPT en 2011) a été extrait du service de l'économie et est devenu une entité à part entière en temps que service de la statistique avec une augmentation de 0.5 EPT (chef de projet OSTAJ). D'autres augmentations sont à noter, au service des migrations avec 3.6 postes (besoins pour l'office social de l'asile) et 1.34 EPT au service de la cohésion multiculturelle qui mentionne le besoin d'une coordinatrice de projet (projet temporaire financé par la Confédération).

Au **DECS**, la diminution de 14.63 EPT tient principalement à un réajustement de la comptabilisation du personnel en mandat limité pour le parc et musée d'archéologie. En 2011, le personnel en mandat limité (payé à l'heure) était introduit avec un taux d'activité fixe de 100% dans le système informatique. L'amélioration du système permet cette année de corréliser le taux d'activité à la réalité du montant financier d'où une baisse "technique" des EPT pour ce centre de coût. On peut noter quelques autres variations: le besoin de 4.5 EPT au service des formations post-obligatoires (Conseillers, collaborateur scientifique, démarcheur de place d'apprentissage, collaborateur administratif Case management); au CIFOM 3.5 EPT supplémentaires (Concierges, technicien, secrétaire); également un renforcement de 1.5 EPT à l'office des archives (archiviste-informaticien et aide-archiviste).

## Détail des variations

DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF		Budget 2012	Budget 2011	Variations
Préposé à la gestion de l'information	1260	0.80	0.80	0.00
Contrôle cantonal des finances	3150	8.70	8.74	-0.04
<b>Total</b>		<b>9.50</b>	<b>9.54</b>	<b>-0.04</b>
<b>POUVOIR JUDICIAIRE (administratif)</b>				
Secrétariat général	7010	2.00	2.00	0.00
Tribunaux d'instance (adm.)	7020	39.64	39.35	0.29
Tribunal cantonal (adm.)	7030	18.80	18.50	0.30
Ministère public (adm.)	7040	20.60	20.10	0.50
<b>Total</b>		<b>81.04</b>	<b>79.95</b>	<b>1.09</b>
<b>CHANCELLERIE</b>				
Redressement finances, adapt. structures	1110	13.60	9.80	3.80
Secrétariat	1150	10.20	9.50	0.70
Service du Grand Conseil	1200	5.30	5.30	0.00
Service d'achat, de logistique & imprimés	1250	16.00	16.00	0.00
<b>Total</b>		<b>45.10</b>	<b>40.60</b>	<b>4.50</b>
<b>DJSF</b>				
Secrétariat général	2010	5.00	5.00	0.00
Office d'organisation	3300	1.30	1.30	0.00
Politique familiale et égalité	2011	2.10	2.10	0.00
Service de la justice	2050	28.70	28.90	-0.20
Service pénitentiaire	2205	88.60	85.30	3.30
Service de probation	2220	11.05	11.05	0.00
Police neuchâteloise	2350	445.40	441.53	3.87
Service sécurité civile et militaire	2700	47.52	45.82	1.70
Service financier	3050	33.50	32.10	1.40
Service des contributions	3100	130.20	127.40	2.80
Service juridique	3200	17.20	17.20	0.00
Service des ressources humaines	3250	16.00	15.50	0.50
Service informatique de l'entité neuchâteloise	3350	91.35	86.15	5.20
Service de la gérance des immeubles	3450	1.00	11.50	-10.50
Service des communes	3700	2.80	2.80	0.00
<b>Total</b>		<b>921.72</b>	<b>913.65</b>	<b>8.07</b>
<b>DSAS</b>				
Secrétariat	3010	4.00	5.00	-1.00
Service de la santé publique	2250	17.80	17.50	0.30
Service de l'action sociale	3550	21.60	22.60	-1.00
Office des bourses	6011	2.80	2.50	0.30
Office de l'assurance maladie	3600	17.50	17.50	0.00
Serv. de prot. de l'adulte & jeunesse	3650	60.40	58.70	1.70
Serv. des instit. pour adultes & mineurs	3651	6.00	4.50	1.50
<b>Total</b>		<b>130.10</b>	<b>128.30</b>	<b>1.80</b>
<b>DGT</b>				
Secrétariat général	4010	4.50	4.50	0.00
Office du logement	3402	2.80	2.80	0.00
Service des transports	4011	5.50	5.00	0.50
Service des ponts et chaussées	4053	147.00	147.30	-0.30
Serv. de l'énergie et de l'environnement	4160	32.80	32.60	0.20
Service de l'aménagement du territoire	4200	18.50	17.10	1.40
Service de la géomatique et du registre foncier	4251	51.40	51.35	0.05
Service de la faune, forêts et nature	4360	40.95	39.95	1.00
Service de l'intendance des bâtiments :				
Administration	3400	13.50	13.70	-0.20
Entretien	3401	53.69	52.67	1.02
<b>Total</b>		<b>370.64</b>	<b>366.97</b>	<b>3.67</b>

DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF		Budget 2012	Budget 2011	Variations
<b>DEC</b>				
Secrétariat général	5010	5.50	5.50	0.00
Service des migrations	5014	84.25	80.65	3.60
Service de la cohésion multiculturelle	5017	13.55	12.21	1.34
Service de la statistique	5025	5.50	0.00	5.50
Service de surveillance et relations au travail	5030	0.00	32.20	-32.20
Service de l'emploi, + BET et ORP	5051	128.57	100.18	28.39
Service de l'économie	5105	15.10	19.20	-4.10
Service de la consommation et aff. vétérinaire	5151	40.00	41.40	-1.40
Service de l'agriculture	5251	22.73	24.27	-1.54
Serv. et off. des poursuites et faillites	2100	56.70	56.70	0.00
Office du registre du commerce	2102	4.80	4.80	0.00
Evologia	5400	11.20	10.80	0.40
<b>Total</b>		<b>387.90</b>	<b>387.91</b>	<b>-0.01</b>
<b>DECS</b>				
Secrétariat général	6010	5.70	5.70	0.00
CAPPES	6014	1.90	1.90	0.00
SOSP	6502	40.80	40.70	0.10
SEO	6200	21.28	21.28	0.00
OES	6202	5.90	5.90	0.00
Bureau de l'informatique scolaire (BIS)	6013	5.78	5.78	0.00
Centre de psychomotricité	6504	8.30	8.60	-0.30
Service des formations post-obligatoires (incl. centre 9504)	6320	40.70	36.20	4.50
CPMB	6302	9.65	12.00	-2.35
CPLN	6309	35.87	36.77	-0.90
CIFOM	6310	56.61	53.10	3.51
Lycée Denis de Rougemont	6252	7.60	7.60	0.00
Lycée Blaise Cendrars	6253	6.05	6.45	-0.40
Lycée Jean-Piaget	6255	17.86	17.36	0.50
Service des affaires culturelles	6550	2.70	2.70	0.00
Conservatoire NE - secteur amateur	6553	7.45	7.95	-0.50
Office protection monuments et sites	6600	6.70	6.70	0.00
Office d'archéologie	6650	10.40	10.45	-0.05
Parc et musée d'archéologie	6651	12.46	33.85	-21.39
Archéologie fouille A5	6652	5.50	3.35	2.15
Office des archives	6670	7.20	5.70	1.50
Service des sports :				
Administration	6700	6.00	5.90	0.10
Chalets	6701	22.00	23.10	-1.10
<b>Total</b>		<b>344.41</b>	<b>359.04</b>	<b>-14.63</b>
<b>DETAIL MAGISTRATS (sans suppléances)</b>				
<b>CHANCELLERIE (magistrats)</b>				
Conseil d'Etat	1100	5.00	5.00	0.00
<b>Total</b>		<b>5.00</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>
<b>POUVOIR JUDICIAIRE (magistrats, sans suppléances)</b>				
Secrétariat général	7010		0.00	0.00
Tribunaux d'instance	7020	20.00	20.00	0.00
Tribunal cantonal	7030	11.50	11.50	0.00
Ministère public	7040	11.00	11.43	-0.43
<b>Total</b>		<b>42.50</b>	<b>42.93</b>	<b>-0.43</b>



---

# **Budget de fonctionnement détaillé**

*La récapitulation du budget de fonctionnement figure en pages 19 et 20*